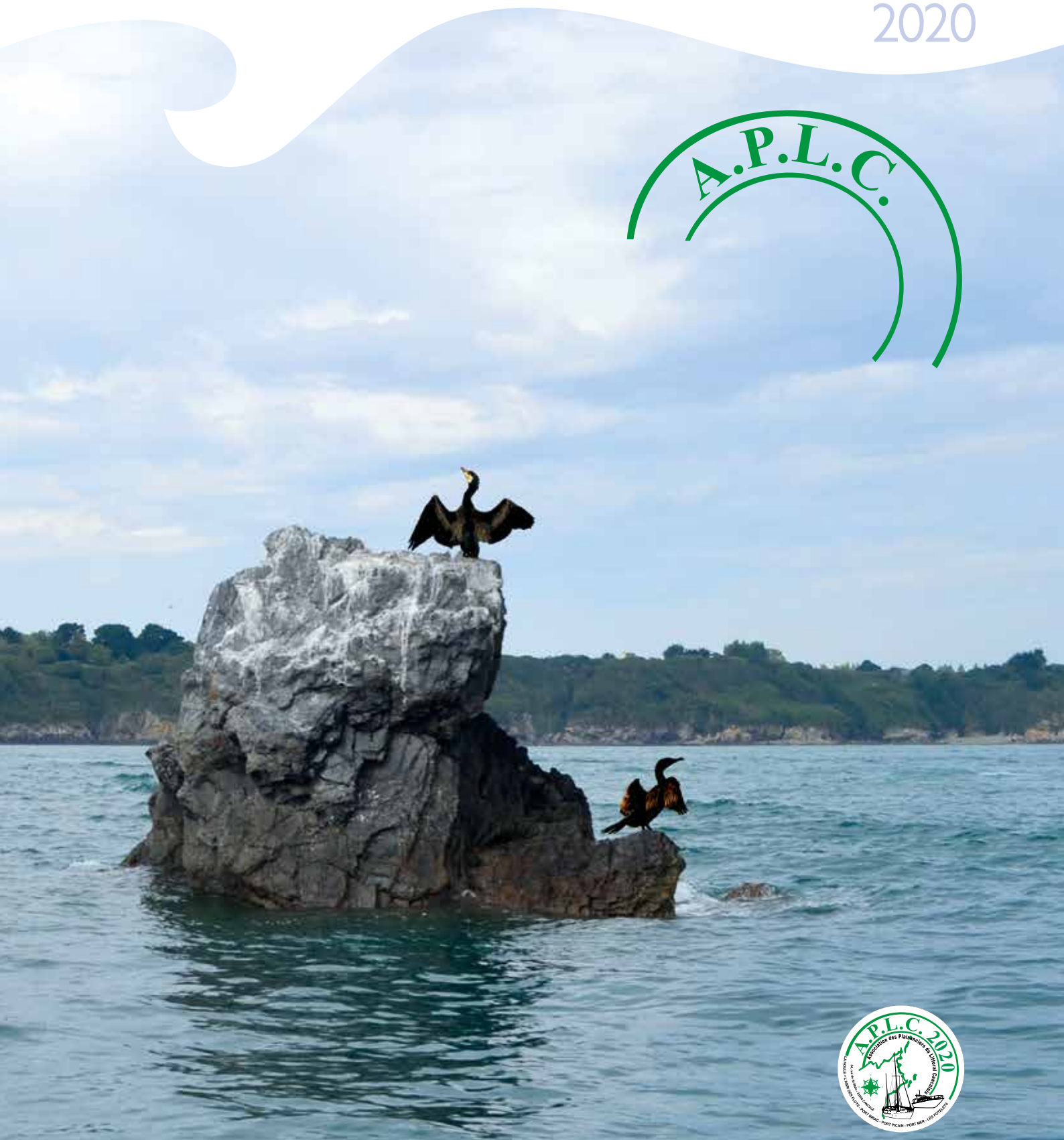


LE CORMORANDIER

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

n°29

2020



CHANTIER NAVAL
FROC

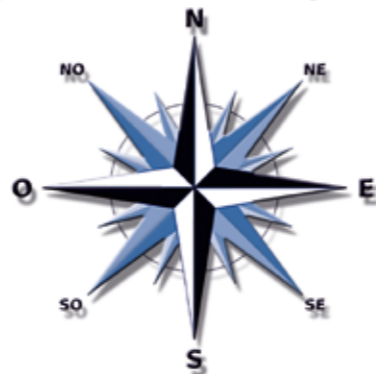


Manutention & Hivernage
BATEAUX-CARAVANES
Location de conteneur

9, rue de la Ravadière
BP 36 - 35260 Cancale

02 99 89 61 74 froc35@wanadoo.fr

GUY BOAT
Chantier naval
Polyester composite



9, rue de la Ravadière
35260 Cancale
06 70 22 85 56
guyboat@sfr.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers adhérent(e)s, et ami(e)s,

Dans les précédents Cormorandier, je commençais toujours par vous inviter aux différentes manifestations prévues dans la saison. Elles nous permettaient de nous rencontrer et d'échanger. Mais cette année 2020 sera plus pauvre en événements puisque l'assemblée générale prévue le 18 avril a été reportée, probablement après l'été.

La fête du maquereau programmée le 11 juillet est annulée par décision des pouvoirs publics interdisant tout rassemblement important au moins jusqu'au 15 juillet.

Il nous reste peut être notre traditionnel repas du 30 août pour nous retrouver dans une ambiance festive habituelle.

À l'heure où je rédige ces quelques lignes je ne peux vous en dire plus, malgré la recherche des informations auprès de différentes instances.

À quel moment nous pourrons mettre nos bateaux à l'eau et reprendre les habitudes que nous attendons tous !!

Il nous reste un espoir pour assouvir notre passion que le poisson soit au rendez-vous et que les sorties en mer se prolongent avec une belle arrière saison.

Malgré ce moment particulier de crise que nous vivons et qui restera gravé dans nos mémoires, sachez que le conseil d'administration et moi-même nous mettons tout en œuvre pour que notre association garde son dynamisme pour continuer à organiser de nouveaux événements et défendre nos intérêts. Nous vous tiendrons informés par Email ou par courrier pour ceux qui n'en ont pas de l'évolution des différents rendez-vous de notre association. La convocation à l'assemblée générale vous parviendra également.

Prenez le temps de contacter la famille et les amis pour faire le plein d'amour et de tendresse. L'ensemble du conseil d'administration vous souhaite à toutes et tous un bel été

Le président Gérard Aveline

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint-Malo - 35260 Cancale
Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : cancaplc35@gmail.com



CAMPING LES GENÊTS **

Ouvert du 1^{er} avril à fin septembre

Camping familial situé à mi distance entre la ville et la plage

Locations mobil-homes et emplacements caravanes et toiles de tente
Épicerie, bar, jeux piscine couverte et chauffée

Tél : 02 .99.89.76.17 / 07.81.46.29.15

Email : les.genets.camping@orange.fr
site : www.camping-genets.com

Camping
LE BOIS PASTEL
Cancale

À 800 mètres de la plage

- › Emplacements caravanning
- › Locations mobil-home
- › Parcelles mobil-home

02 99 89 66 10
www.campingboispastel.fr

ORGANIGRAMME 2019-2020

BUREAU

 <p>PRÉSIDENT Gérard AVELINE 07 81 90 12 27</p>	 <p>SECRÉTAIRE Ghislaine FAGES 06 07 27 07 00</p>	 <p>TRÉSORIÈRE Patricia LAIZE 06 86 41 03 00</p>
 <p>VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INFORMATION ET DE L'ANIMATION Alain NOSLIER 06 37 30 97 61</p>	 <p>SECRÉTAIRE ADJOINT Gérard BONDIGUEL 06 86 18 23 67</p>	 <p>TRÉSORIER ADJOINT Joseph LEPAIGNEUL 06 31 79 02 58</p>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 <p>René COSSE 06 08 32 99 53</p>	 <p>CHARGÉ DE L'INTENDANCE Michel LECOUBLET 06 18 54 84 68</p>	 <p>Jean-Claude LETRENEUF 06 13 02 15 32</p>
 <p>PÊCHE AU THON Erwan AVELINE 06 07 54 62 66</p>	 <p>CONCOURS et SITE Patrice CORTEVAL 06 85 38 62 12</p>	 <p>ALAIN CHEVREL 06 50 17 38 15</p>

DÉLÉGUÉS DE SITE

 <p>PORT-PICAIN Bertrand LUCAS 06 32 89 02 46</p>	 <p>LA HOULE Michel LECOUBLET 06 18 54 84 68</p>	 <p>PORT-MER Jean-Claude PACAUD 06 88 88 23 12</p>	 <p>LA HOULE Guy MARGUERIE 06 85 09 65 11</p>
 <p>PORT-PICAIN Emile BAERT 06 77 8 739 08</p>	 <p>PORT-BRIAC Eric VIGNERON 06 71 71 64 10</p>	 <p>LES POTELETS Julien RIDARD 06 70 64 29 77</p>	 <p>ABRIS DES FLOTS Gwenael LESOURD 06 80 85 59 86</p>

MEMBRES D'HONNEUR

 <p>PRÉSIDENT HONORAIRE Jean-Marie RAQUIDEL</p>	 <p>PRÉSIDENT D'HONNEUR Michel LOUVET</p>
---	---



Vente sur place ou à emporter

*Au Jardin
du
Bourg*

Pizzeria - Restaurant
6, rue Duquesne - 55260 Cancale
02 99 89 76 13


Pensez à réserver !!!
Ouvert du mardi au dimanche soir inclus



**MENUISERIE
AGENCEMENT**
FABRICATION SUR MESURE

Gentil-Glémot

Magasin expo, Les Coutures
35270 COMBOURG - Tél : 02 99 73 01 47 www.gentil-glemot.fr



Frédéric BEYER
Agent général

Assurances . Banque . Placements

4 b^d Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 22 JUIN 2019 À 9 H30

Membres du C.A. présents :

Gérard AVELINE	Président
Jacques GUIHARD	Vice-Président
Gisèle LETRENEUF	Secrétaire
Patricia LAIZÉ	Trésorier(e)
Jo LEPAIGNEUL	Trésorier Adjoint
Gérard BONDIGUEL	Administrateur
Alain NOSLIER	Chargé de la communication

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :Rapport moral et d'activité,

•Rapport financier,

•Fixation de la cotisation 2020,

•Renouvellement du 3ème tiers des membres du C.A (tiers sortant),

•Renouvellement sur d'autres tiers,

•Renouvellement des délégués de sites,

•Intervention du Major de réserve Mr CLOAGUEN Raoul-SEMAPHORE du Grouin

•Intervention de Marcel LE MOAL 1er adjoint

•Intervention de Jean KERMORGANT SNSM

•Informations et communications,

1) - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président Gérard AVELINE ouvre la séance à 9 h 50 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette 16ème Assemblée Générale Annuelle et souligne l'intérêt porté à l'Association par leur présence. Il remercie la présence des nouveaux adhérents et également les personnes n'ayant pu se libérer d'avoir fait parvenir un pouvoir.

Il remercie Mr CLOAGUEN, MAJOR de réserve au Sémaphore, Mr KERMORGANT et Mr LE MOAL de leur présence

Le Président Gérard AVELINE demande 1 minute de silence pour rendre hommage aux adhérents décédés au cours de l'année écoulée.

2) - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS GISÈLE LETRENEUF

Bonjour à tous, je vais vous énumérer nos activités depuis la dernière assemblée générale du 23 juin 2018, la saison a été riche en évènement.

Le **14 juillet** : La fête du maquereau a eu pour sa 3^{ème} édition un grand succès.

Le **12 août** : forte participation de nos adhérents au pardon de la mer

Le **26 août** s'est déroulé le repas annuel des plaisanciers à la salle Cancaven. Succès encore une fois confirmé.

Le **8 septembre** nous étions au Forum des Associations

Les **11 et 15 septembre** nous avons participé à un grand nettoyage des fonds marins de la baie aux abords de Port Picain, Port-Briac et Port Mer avec la participation de la Municipalité

Les **6 et 7 octobre** nous étions présents aux Bordées avec nos ramendeurs habituels. Beaucoup de visiteurs se sont intéressés à notre activité

Le **14 octobre**, Gérard Aveline et moi-même étions présents au Comité directeur de la FNPP à St Brice en Coglès. La Fédé a un poids réel auprès des autorités. Elle se bat et défend auprès des autorités la généralisation des tailles à toutes les zones de pêche et aux professionnels pour une pêche éco-responsable.

Le **4 décembre** Gérard Aveline, Jo Lepaigneul, René Cosse, participaient au Comité nautique Local avec nos représentants communaux.

Le **13 décembre** nous nous sommes rendus au salon nautique de Paris. Sortie organisée avec l'APH de Granville, 14 Canalais ont fait le déplacement.

Le **12 janvier** nous avons préparé et remis à la municipalité nos propositions et doléances pour l'année 2019

Le **19 janvier** : Jacques Guihard et moi-même étions présents au Comité Directeur de la FNPP à St Brice en Coglès

Les **9 et 10 Mars**, nous avons organisé une soirée / spectacle avec ASTI EVEN pour la 2ème fois à Cancale, les spectateurs étaient ravis.

Le **26 Mars** Commission Nautique en présence de Mr Le Moal, Mr Beurel, Mr Eudes, et Gérard Aveline, Jean-Claude Pacaud avec attribution des mouillages aux personnes sur liste d'attente.

Le **13 Avril** nous avons organisé le Forum de la plaisance pour la 2^e fois à la Salle Cancaven.

Le **11 mai** nous avons offert comme tous les ans à nos adhérents et leur famille le pot de début de saison qui a eu lieu à l'Auberge de Jeunesse de Port Picain. Nous remercions les adhérents de leur présence.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons préparé le Cormorandier n° 28 que vous allez recevoir après cette assemblée. A cette occasion, nous remercions tous nos sponsors. Nous sommes très preneurs d'articles, recettes, histoires, petites annonces pour alimenter notre revue. Nous communiquer vos idées et suggestions avant Janvier 2020

Le conseil d'administration s'est réuni tous les mois pour faire le point sur tous les changements au niveau de la réglementation ainsi que pour préparer et organiser les manifestations qui viennent d'être énumérées

Rappel des prochaines dates importantes :

Le **samedi 13 juillet** venez nombreux participer à notre 4ème Fête du Maquereau à Port Picain

Le **4 août prochain Pardon de la mer** à la Houle, nous comptons sur votre présence

Repas annuel le 25 août à la salle CANCAVEN (L'invitation vous a été envoyée par mail et par courrier pour ceux n'ayant pas internet. Repas ouvert à tous les plaisanciers, leur famille et amis. L'inscription est ouverte dès maintenant, le prix du repas est fixé à 23 €/ personne.

Je rappelle brièvement le menu :

Kir royal, Velouté de poisson gratiné, trilogie de poisson, sauce crèmeuse et ses petits légumes, fromage-salade, Entremet au chocolat et sa crème anglaise, café, vin compris. Comme l'année dernière vous pourrez vous dégourdir les jambes sur quelques pas de danse. Une réponse rapide est demandée à l'adresse indiquée sur les bulletins d'inscription en y joignant le chèque correspondant qui ne sera débité qu'après le repas. Inscrivez-vous rapidement car tous les ans nous refusons des places.

Les carnets pour la tombola sont à vendre et disponible dès maintenant. Le prix des tickets est de 1 € et le carnet 10 €. De très beaux et nombreux lots sont en jeu encore cette année

Nous serons présents au prochain Forum des Associations début septembre de 14 h 00 à 18 h 00.

Nous reprendrons également le nettoyage et l'enlèvement des cailloux gênant pour la descente des bateaux à la cale de port Picain.

Les **5 et 6 octobre** nous serons aux Bordées de Cancale

N'oubliez pas de visiter notre site apl.jimdo.com qui est mis à jour régulièrement et qui a reçu depuis sa création en janvier 2009 plus de 69000 visiteurs. Cette année vous

avez été 4500 à le consulter et nous vous en remercions. N'hésitez pas à nous poser des questions ou nous faire des demandes et des remarques nous nous efforcerons de vous répondre rapidement. Ou par mail à canclpc35@gmail.com

L'association intervient en collaboration avec les services municipaux chargés du maritime pour la défense des adhérents sinistrés, pour sécuriser les mouillages devenus dangereux, assainir les zones d'échouage et intervenir en permanence afin d'améliorer au mieux les conditions de navigation de tous les plaisanciers.

Je vous remercie de votre écoute et je donne la parole à Patricia qui va vous exposer le bilan financier

3) - RAPPORT FINANCIER PATRICIA LAIZE

Recettes 33 614€ proviennent des:

- Cotisations - Tombola
- Les sponsors - Fête du maquereau
- Coopérative - Repas annuel
- Spectacle - ...

Les dépenses 37151€ résultent des :

- Remboursement FNPP - Frais de publicité
- la fête du maquereau - Repas des bénévoles
- Les lots de la tombola - gobelets fête du maquereau
- Articles de bureau - coopérative : casquettes, polaires, macarons
- Édition du cormorandier - ...
- Les frais postaux - ...

Vote à main levée

Pour tous les participants :
54 présents + pouvoirs -Contre : 6 - Abstention : 7

Le quitus des comptes est donné

4) - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU TIERS SORTANT POUR 3 ANS

2019 Renouvellement du 3ème tiers

• 3^{ème} tiers : Gisèle LETRENEUF, Jean-Pierre SORET, Gérard AVELINE,

2^{ème} tiers : Patricia LAIZÉ, Jacques GUIHARD, René COSSE,

Gisèle Sortante ne se représente pas ainsi que JP SORET

Jacques du 2^{ème} tiers démissionne

Nous avons donc 3 postes vacants au sein du C.A.

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent se présenter.

Ghislaine FAGES, Alain CHEVREL et Jean-Claude LETRENEUF se proposent pour entrer au Conseil d'Administration

Vote à main levée Contre : 0 - Abstention : 0 - Elus à l'unanimité

5) - RENOUELEMENT DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE SITE ÉLUS POUR 1 AN :

Port-Mer	Jean Claude PACAUD
Port-Picain	: Bertrand LUCAS et Emile BAERT
Port-Briac	: Eric VIGNERON
Abri des Flots	: Gwenaël LESOURD
La Houle	: Guy MARGUERIE et Michel LECOUBLET
Les Potelets	: Julien RIDARD

Mr Emile BAERT et Mr Bertrand LUCAS se proposent pour Port Picain

Julien RIDARD pour les Potelets et Gwenaël LESOURD pour l'abri des flots

Vote à main levée Contre : 0 - Abstention : 0
Élus à l'unanimité

6) AUGMENTATION DE L'ADHÉSION POUR 2020

Tout augmente, les assurances, les frais postaux, l'édition du Cormorandier, la recherche des sponsors est de plus en plus difficile, la fête du maquereau, ... d'où une augmentation de la cotisation de 2€

Malgré la réserve thésaurisée par mes prédécesseurs, il nous faut augmenter la cotisation de 13€ à 15€

Vote à main levée Contre : 6 - Abstention : 7, augmentation adoptée

Intervention de Gisèle Letreueuf :

Gisèle prend la parole pour expliquer son retrait du poste de secrétaire, elle dit rester à l'APLC comme bénévole.

Elle est remerciée par le président pour tout le travail effectué pendant des années. Elle gardera un très bon souvenir des 3 présidents.

Elle souhaite à tous une bonne saison.

7) INTERVENTION DU MR MARCEL LE MOAL (MUNICIPALITÉ)

Coup de chapeau à ceux qui s'en vont pour leur assiduité aux réunions...

il explique le tarif des mouillages, la répartition, et le prix des parkings; pas de bénéfice pour la ville

Le parking de Port-Picain : 18 mois de travail avec les services techniques, la police municipale, et l'APLC en parfait partenariat, c'est une avancée pour la cohabitation avec ceux qui ont des remorques, ou des annexes et ceux qui n'en ont pas... Il faut que chacun y mette du sien !!

Merci au sémaphore pour la sécurité, ils sont toujours là...

Merci à la SNSM, notre station de Cancale, je le rappelle à besoin de financement, faites des dons au nom de SNSM Cancale.

N'oubliez pas de porter vos gilets VF1, pas de vitesse excessive en bateau, n'oubliez jamais la sécurité.

8) INTERVENTION DU MR KERMORGANT DE LA SNSM

Une pensée pour nos collègues de Sables-Olonne.

La SNSM a un besoin urgent de recrutement, de bénévoles, un besoin de financement important dû à l'augmentation du coût des formations, du renouvellement de la flotte, en 2020 il manquera 4M €.

les interventions de la station de Cancale : 7 surveillances de manifestations, 16 sorties, 29 sauvetages en mer.

43 bénévoles dans notre station dont 3 jeunes pompiers et 7 nageurs.

9) INTERVENTION DU MR LE MAJOR LE (LOAGUEN DU SÉMAPHORE DU GROVIN)

Toujours content de revenir à Cancale.

Rappel de la sécurité, brassières obligatoires dans les annexes tant pour les enfants que pour les adultes, mais aussi dans les bateaux. Tous les bateaux doivent être assurés...



Si vous passez au sémaphore, venez visiter sur présentation de votre carte de L'APLC.

Merci à la mairie pour les travaux effectués dans nos locaux.

Le volontariat du don à la SNSM est très largement préférable à une taxe " utilisateur payeur".

10) INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Gérard Aveline remercie Gisèle Letreueuf pour tout le travail effectué au sein de l'association, il remercie également Jean-Pierre SORET membre fondateur de l'association, un grand merci à Jacques Guihard le vice président qui a toujours entretenu le site de l'APLC et qui a toujours été d'une grande efficacité.

Le stock de vaisselle est à disposition des adhérents

Alain Théret nous précise une modification de la réglementation E240 sur les extincteurs et **le port du gilet de sauvetage obligatoire dans les annexes;**

Erwan Aveline responsable avec Patrice Corteval de la pêche au thon nous précise qu'il faut obligatoirement sur les bateaux ayant leurs licences les fanions de l'APLC, de la FNPP et de la pêche au thon pour pouvoir pêcher le thon.

Ceux qui n'ont toujours pas récupéré leur licence sont priés de venir les chercher.

La pêche au thon est très réglementée, un thon pêché une bague une déclaration aux responsables.

Les animations pour 2020 :

Nettoyage des fonds marins avec les plongeurs. (casiers qui deviennent des épaves...), nous sommes très en retard par rapport à la réglementation...

Le pot d'ouverture, l'assemblée générale, la fête du maquereau et le repas de fin de saison.

Bonne saison à tous. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 12H30**

Et pourquoi adhérer à la FNPP

Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 29 €) permet une déduction fiscale
Gérard Aveline



LA FETE DU MAQUEREAU DU SAMEDI 14 JUILLET 2019

Ce 14 juillet 2019,

Encore une réussite pour cette 3^{ème} édition, soleil, pêche, public,...

Venez nombreux à Port-Picain pour la prochaine édition



TARIFS 2020 DU PORT PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

TARIFS TTC TVA 20% TITULAIRE DE MOUILLAGE A L'ANNEE

PORT-MER	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
A	472	540	593	607	676	728	788	851
BCDE	532	612	630	664	709	768	823	897
FGH	582	630	664	726	756	829	898	957
IJ	623	664	68	761	811	905	969	1032
KLMNO	665	709	757	814	897	992	1021	1062

PORT-MER / PORT BRIAC	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
Toutes lignes	290	335	366	405	466	563	600	659

TARIFS VISITEURS TTC - TVA 20%

		- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 m et +
du 15 juin au 15 septembre	Jour	14,70	17,70	21,00	23,80	26,80
	Semaine	87,00	110,00	133,00	154,00	174,00
	Mois	304,00	378,00	455,00	530,00	607,00
du 1er avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre		50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois				

EMPLACEMENT MOUILLAGE PROFESSIONNEL

HT = 140 €. Pas de TVA.

LISTE D'ATTENTE

Inscription 20 €

UTILISATION FRAUDULEUSE D'UN EMPLACEMENT NON AFFECTE

Bateau amarré frauduleusement sur un emplacement non affecté = 50 € par jour

MAIRIE DE CANCALE - BUREAU DU PORT DE PLAISANCE

Responsable : Monsieur BEUREL Thierry 02 99 89 74 33

LUNDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
MERCREDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS
VENDREDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
SAMEDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS (Uniquement période du 1 ^{er} avril au 30 juin)

DURANT LES PERIODES DE GRANDES MAREES, CE PLANNING PEUT NE PAS ETRE RESPECTE EN RAISON DES IMPERATIFS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES MOUILLAGES. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

LES CONSIGNES DE THIERRY responsable du port

En administratif : l'attestation d'assurance de l'année en cours doit être fournie pour les bateaux au mouillage.

Le macaron de parking gratuit réservé au titulaire d'un mouillage à Port-Picain ou Port-Briac est à retirer au bureau du port muni de votre carte grise aux jours de permanence. Pour les autres macarons payants il sont à retirer à la mairie

La circulation et le stationnement de véhicules et engins motorisés sont interdits dans la grève ; toutefois, les mises à l'eau et remontées du navire sont tolérées. Tout stationnement sur l'estran pourra faire objet d'une amende.

Le carénage, même naturel (sans produit) est interdit par arrêté municipal.

Respectez une bonne distance (150m) pour la pose de casiers devant la dernière ligne de mouillage, tout casier bloqué dans un mouillage faisant l'objet d'une intervention d'un plongeur sera facturée au propriétaire du casier.

La vitesse dans la zone des mouillages est de trois nœuds, aucun poisson ne doit être éviscéré dans cette zone

Pour éviter les traces d'encre de margatte sur les carènes et les traces de mouette sur le bateau.

Bonne saison a tous !

COMPTE RENDU DU COMITÉ NAUTIQUE LOCAL DU 4 DÉCEMBRE 2019

Présents :

MM. LE MOAL ; AVELINE ; THERET ; PACAUD ; RAQUIDEL ; DELANOT ; BEUREL et EUDES.

Excusés :

MM. BOUCHER ; MAZE ; TOUARIN ; GLERON ; LACOUR ; KERMORGANT ; LEPAIGNEUL ; VIGNERON ; GUIHARD ; PICHOT ; QUEMA ; PELLERIN ; LE NE.

1) TARIFS 2020 DU PORT DE PLAISANCE

La Commission Finances du 5 décembre 2019 a étudié les tarifs municipaux 2020. Ils tiennent compte d'une revalorisation de + 1,2 % basée sur l'augmentation du taux de l'inflation 2019. Le tableau des propositions tarifaires 2020 est présenté aux membres du Comité Nautique Local.

Le tarif de 20 € relatif à l'inscription annuelle sur la liste d'attente pour l'obtention d'un mouillage est maintenu.

M. AVELINE indique que l'augmentation des redevances mouillages devait permettre en 2019 le financement des études nécessaires à la création d'une cale en eau profonde à Port-Picain. Il demande des informations sur ce projet.

M. LE MOAL répond que le dossier de la cale de Port-Picain est toujours en cours mais complexe de par sa situation et son classement (site classé et site inscrit, périmètre UNESCO). Ce projet est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo.

Par ailleurs, les statuts de St-Malo Agglomération ont été enrichis de la compétence facultative « Création, aménagement et gestion des infrastructures d'accès à la mer d'intérêt communautaire ». A travers cette compétence, trois sites avaient été retenus dont celui de Port-Picain. Une étude de recensement et de diagnostic de l'ensemble des accès publics à la mer a été lancée concernant le territoire de St-Malo Agglomération.

Les membres du Comité font remarquer que le projet cale à la plage du Pont à Saint-Malo a déjà démarré avec le lancement de l'enquête publique et la programmation des travaux avant le printemps 2020 et s'interrogent sur le fait de ne rien voir évoluer pour le projet de Cancale. Ils ajoutent regretter également l'absence d'aire de carénage à Cancale.

M. AVELINE indique avoir été interviewé par TV Rennes lors d'un reportage qui sera diffusé le 19 décembre prochain et avoir formulé le regret de ne pas avoir d'aire de carénage à Cancale.

M. EUDES précise qu'une revalorisation des tarifs de l'ordre de + 1,2 % ne dégage un complément de recettes que de l'ordre de 2000 €. Ce montant permet simplement de couvrir une partie du coût supplémentaire des différents équipements (chaines, polyamides, manilles, bouées...) achetés annuellement par le bureau du port dont le prix évolue en moyenne de + 3 %/an. Il rappelle que le budget du port est un budget totalement autonome pour lequel les recettes doivent uniquement provenir des redevances des usagers.

Adopté à l'unanimité.

2) BUDGET PRIMITIF 2020 DU PORT

Le Budget Primitif du Port est voté en fin d'année afin de travailler « comptablement » sur une année civile complète. Le budget 2020 a donc été élaboré sans tenir compte du résultat 2019 (Compte Administratif).

Le Budget Primitif 2020 est présenté aux membres du Comité Nautique Local, il se résume à :

Section d'exploitation :

Dépenses : 175 000 €

Recettes : 175 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 33 000 €

Recettes : 33 000 €

Les travaux de mouillages 2020, suite à l'appel d'offres, seront confiés à l'entreprise OCEAN TRAVAUX SERVICES pour un montant TTC de 16 542,24 € TTC. A noter, qu'à chaque renouvellement de suçon, des blocs ronds sont dorénavant mis en place.

M. LE MOAL indique qu'une inscription de 10 000 € est prévue pour les études de la Cale de Port-Picain (partie terrestre). Ce montant pourra être ajusté en cours d'exercice dans le cadre d'une Décision Modificative après transfert de

l'excédent de la section de fonctionnement 2019 vers la section d'investissement.

A l'unanimité, les membres du Comité Nautique émettent un avis favorable à la proposition de budget primitif 2020 du port de plaisance.

3) BILAN D'ACTIVITÉS 2019 DU SÉMAPHORE DU GROUIN

Le bilan d'activités 2019 du Sémaphore du Grouin et la proposition de planning de surveillance pour l'année 2020 sont présentés aux membres du Comité.

6949 navires identifiés entre avril et août (sept; non renseigné).

36 interventions SECMARS dont 2 reprises de veille nocturne.

La veille sécuritaire sera assurée du 1er mai au 10 septembre sans interruption. Cette modification de calendrier fait suite à une fréquentation plus importante de la flotte en mai par rapport à septembre.

Constat : 70 % des plaisanciers ne portent pas de gilet de sauvetage lors de la navigation ainsi que de nombreux enfants à bord des bateaux sans aucune protection.

Toujours quelques vitesses excessives de bateaux et des imprudents dans le secteur de la Vieille Rivière (nageurs et paddleurs).

4) QUESTIONS DIVERSES

Mouillages du port de la Houle et de la Ville-ès-Gidoux

M. LE MOAL indique qu'une rencontre entre le Conseil Régional, la DDTM et la Ville de Cancale a eu lieu. Le Conseil Régional priorise tout d'abord le contrôle et la remise en état des différentes structures (cales, jetées et perrés). La Ville a demandé au Conseil Régional et aux services de l'Etat les conditions de reprise de ces zones de mouillages. Aucune proposition n'est parvenue à ce jour.

Réfecteurs dernières lignes de mouillages

Il sera demandé à la SNSM le résultat de la peinture fluorescente testée sur certaines bouées dans le but de faciliter la navigation de nuit.

Fin de séance à 11 h 15

Le Premier Adjoint, Délégué Mer et Littoral

Marcel LE MOAL



Agence de Cancale
2, BOULEVARD THIERS
CANCALE

TÉL : 02 99 89 60 35
Mail : cancale@ca-illeetvilaine.fr

Le bon sens a de l'avenir



Boulangerie Pâtisserie

59 Avenue Général de Gaulle
35260 CANCALE
Tél: 02.99.89.84.53



Nadège & Christophe
Boucher/Charcutier
DUFRIEN

19, rue de Saint-Malo - 35350 Saint-Coulomb - 02 99 89 00 67

MESURES 2020 SUR LE BAR

La taille minimale du bar européen conservé doit être de 42 cm.

- Les mesures 2020

2 bars / jour et par pêcheur de mars à novembre

- Une fermeture de la pêche du bar du 1er janvier au 29 février et du 1er au 31 décembre 2020, seule la pêche avec remise à l'eau avec une canne ou une ligne à main pour le bar européen est autorisée. Pendant cette période, il est interdit de conserver, de déplacer, de transborder ou de débarquer des bars européens capturés dans cette zone.-

Du 1er janvier au 29 février et du 1er au 31 décembre 2020, seule la pêche avec remise à l'eau avec une canne ou une ligne à main pour le bar européen est autorisée. Pendant cette période, il est interdit de conserver, de déplacer, de transborder ou de débarquer des bars européens capturés dans cette zone.

Du 1er mars au 30 novembre 2020, 2 bars spécimens de bar européen peuvent être capturés et conservés par pêcheur et par jour. Cette disposition ne s'applique pas aux filets fixes, qui ne doivent pas capturer ni retenir le bar européen pendant cette période.

REPAS ANNUEL EN AOÛT



POT DE DEBUT DE SAISON



ARRÊTÉ PÊCHE AU THON 2020



ARRETE

Article 1 - Définitions

L'exercice de la pêche de loisir au thon rouge pour les navires de plaisance et des navires charters de pêche est soumis à la détention d'une autorisation de pêche. Au sens du présent arrêté, la pêche de loisir du thon rouge vise :

- la pêche sportive, pêcherie non-commerciale dont les pratiquants adhèrent à une organisation sportive nationale ou sont détenteurs d'une licence sportive nationale

- la pêche récréative, dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause. Est entendu par « navire charter de pêche » un navire armé au commerce et transportant des passagers à titre onéreux en vue de pratiquer une activité de pêche de loisir. Est entendu par « pêcher-relâcher » la pratique consistant à relâcher vivant le poisson pêché immédiatement après sa capture.

Article 2 - Champ d'application

Le présent arrêté s'applique aux navires battant pavillon français et aux navires immatriculés dans l'Union européenne La pêche de loisir du thon rouge est strictement interdite aux navires battant pavillon d'un État tiers à l'Union européenne.

Article 3 - Conditions d'autorisation

Toute personne candidate à l'obtention d'une autorisation pour la pêche de loisir du thon rouge doit formuler une demande intitulée « Demande d'autorisation de pêche de loisir du thon rouge ». Cette demande peut être formulée par envoi postal (présence obligatoire du cachet de la poste) ou par téléprocédure (Télévisaap) à partir du 23 mars 2020 et jusqu'au 29 mai 2020.

Pour les adhérents APLC la gestion des demandes est faite par l'APLC, si vous ne vous êtes jamais présenté comme demandeur veuillez le faire au plus vite avant le 10 mai auprès de Erwan Aveline 06.07.54.62.66

Il vous faut avoir :

- Une adhésion à la fnpp de l'année en cours
- Une adhésion aplc de l'année en cours

Nous formulerons ensuite les demandes :

- auprès de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO) à Rennes pour les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

. Un avis ministériel fixe et précise les conditions de dépôt des demandes d'autorisation de pêche de loisir du thon rouge. L'autorisation est délivrée, par navire, par les Directions interrégionales de la mer concernées, par délégation du Préfet de région compétent. Une seule autorisation est nécessaire par navire, et il n'est pas indispensable que la personne ayant formulé la demande soit présente à bord lors de l'activité de pêche. Le document attestant l'autorisation doit, quant à lui, être à bord du navire. La pratique du pêcher-relâcher et la possibilité de capturer, détenir et débarquer du thon rouge, constituent deux activités réglementées différentes, qui font l'objet d'une même autorisation. Pour les navires immatriculés dans l'Union euro-

péenne ne battant pas pavillon français, l'autorisation ne couvre que la pratique du pêcher-relâcher, et ne permet pas la capture, la détention à bord et le débarquement de thon rouge. Les pêcheurs de loisir adhérents à l'une des fédérations mentionnées en annexe 1 du présent arrêté doivent obligatoirement réaliser leur demande d'autorisation par le biais de leur fédération.

Article 4 - Conditions générales d'exercice

1. Pêcher-relâcher du thon rouge

La pêche de loisir du thon rouge est autorisée pour la période définie allant du 1er juin au 15 novembre 2020, à la condition de relâcher le poisson vivant immédiatement après la capture. Dans le cadre de la pratique du pêcher-relâcher du thon rouge, la détention du poisson à bord est interdite.

2. Réalisation de captures à visée récréative et sportive

Par dérogation au premier alinéa du présent article, la capture, la détention à bord et le débarquement sont autorisés, pour les navires battant pavillon français uniquement, dans les conditions précisées aux articles 5, 6 et 8 et limités à un thon par navire et par jour :

- sur une première période de pêche allant du lundi 6 juillet 2020 au dimanche 30 août 2020 . Si le quota n'est pas consommé à hauteur de 40% à la fin de la première période, les fédérations de pêche de loisir transmettent à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture les éléments de contexte justifiant cette sous-consommation.

- sur une seconde période de pêche allant du lundi 14 septembre 2020 au vendredi 02 octobre 2020.

La seconde période de pêche n'est ouverte que sous réserve de la disponibilité du quota après vérification de sa consommation effectuée au terme de la première période de pêche. Un avis de fermeture du quota intervient dès que le quota est réputé épuisé.

Le transbordement de thon rouge est interdit.

Article 5 - Marquage

Chaque thon doit être marqué immédiatement après sa capture. Seuls les poissons marqués d'une bague (bleu ciel cette année) peuvent être conservés à bord et débarqués. La queue de chaque thon pêché doit être enserrée par la bague de marquage sans permettre aucun jeu. La bague de marquage doit être entaillée immédiatement après sa pose, à la date de la capture (jour et mois), et ne peut faire l'objet d'aucune modification ou altération, en dehors des entailles pour indiquer la date de capture.

Tout thon rouge débarqué doit être soit entier, soit éviscéré, afin de permettre la mesure en longueur fourche. Toute autre présentation est interdite.

MAQUEREAUX EN FÊTE

samedi 11 Juillet

Dégustation

Concours de pêche

Déballage nautique



Téléphone : 07 81 90 12 27

CONCOURS DE PÊCHE

RÈGLEMENT ET HORAIRES DU 11/07/2020

Pleines mers 11h57 Coefficient 57
Basses mers 06h35 - 18h15

**ANNULATION DES RASSEMBLEMENTS
JUSQU'AU 15 JUILLET**

"déclaration présidentielle du 13 avril 2020"

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

Coefficient :

Maquereau : coef 1 Dorade : coef 2

Lieu, poisson plat : coef 3 Bar : coef 4

EXEMPLE :

3 DORADES DE 500 GRAMMES =
300 + 1500 = 1800 X2 = 3600 POINTS

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans ET OU une dame!
Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrants eux et leurs passagers.. ils devront disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et **rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installé au pc à terre).

Pendant le concours le port du gilet est fortement conseillé

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par **VHF canal 77** ou par tél (à définir) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.

- Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Uniquement en bateau, tout autres types de pêche interdite.

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain.**

• Ne seront comptabilisé pour le concours que **80 poissons (principalement du maquereaux)** et nous autorisons un maximum de **10 poissons bonus (Bar,Lieu,Dorade)**. Comptabilisés par un total de points défini par la quantité/ le poids / et espèce.

TARIF

INSCRIPTION CONCOURS DE PÊCHE

PAR PÊCHEUR

(REPAS COMPRIS) : 5 EUROS

INSCRIPTION AU REPAS AMICAL 5 EUROS
(BOISSONS NON COMPRIS)

Nom du capitaine _____

Nom et immatriculation du bateau _____

Adresse complète _____

N° de portable _____ Adresse mail _____ @ _____

Etes-vous adhérents à l'association ? Oui Non

Nombre d'équipiers _____ X 5€ = _____

J'ai pris connaissance du règlement Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date _____ Signature _____

Contact APLC : 07 81 90 12 27

LA CORROSION ÉLECTROLYTIQUE

NOTIONS ET RAPPELS

L'électrolyse des petits navires :

Le terme "électrolyse" se réfère, par abus de langage et dans le milieu de la plaisance, aux phénomènes naturels de corrosion galvanique et accidentels de corrosion électrolytique. La corrosion des métaux est un phénomène électro-chimique : elle met en jeu des courants électriques mesurables et affecte tant la sécurité des équipages que la valeur des bateaux atteints.

La corrosion des métaux simplement

La corrosion est la conséquence de la circulation d'un courant électrique, naturel ou imposé, entre une anode (métal de potentiel électro-négatif, ex. vos anodes zinc) et une cathode (métal de potentiel moins électro-négatif, ou, plus électro-positif, ex. votre Sail-drive aluminium), conductivement liées et immergées dans un même électrolyte (ex. l'eau de mer). Il y a destruction de matière à l'anode et protection à la cathode, d'où le terme "protection cathodique".



Chaque année, en période d'hivernage du bateau, l'entretien du moteur est un travail auquel il faut apporter une grande attention. Les points habituels de maintenance ne posent pas de problèmes sur les moteurs thermiques modernes. Une attention particulière doit cependant être apportée au niveau de la corrosion électrolytique des parties en contact avec l'eau de refroidissement, qu'elles soient eau douce ou eau de mer. En effet l'eau de refroidissement, en circulation dans le moteur joue le rôle d'électrolyte entre les différents métaux présents dans le moteur. Chaque métal ou alliage, peut être caractérisé par des valeurs de résistance mécaniques et par son potentiel électrique. Lorsque deux métaux différents sont mis en proximité l'un de l'autre, et qu'un liquide conducteur (eau de mer) assure la mise en conductibilité électrique entre ces deux métaux, il en résulte la création d'une pile électrique. La différence de potentiel électrique est fonction de la nature des métaux et de l'électrolyte. Pour annuler « l'effet pile » il faut simplement mettre en court-circuit les deux métaux en les amenant au même potentiel, si possible un potentiel de référence zéro du système concerné. Sur un bateau, sans alimentation électrique venant d'un réseau de terre, en mer, le potentiel zéro est la borne négative de la batterie. Le bateau constitue un système fini et isolé. Pour mettre au même potentiel zéro

il faut assurer une mise en conductibilité de l'ensemble des matières entre elles à la borne négative de la batterie par des fils ou tresses de masse.

Trois exemples d'amélioration qu'il est possible de réaliser simplement :

Premier exemple : Mise à la masse de la plaque en acier supportant les bobines d'allumage, cette plaque support étant fixée par des boulons isolés par des anneaux en caoutchouc pour renforcer l'isolation électrique et atténuer les vibrations au niveau des bobines et fils haute tension. Le moteur en fonctionnement, la mesure de la tension existante entre la plaque support et le bloc moteur prouve l'existence d'un potentiel électrolytique qui peut s'exprimer sous forme de corrosion au niveau des filetages du bloc moteur, les boulons étant en acier inoxydable.



De plus si une bobine ou un fil sur la haute tension n'est pas parfaitement isolé et crée une perte électrique, celle-ci sécoulera par la tresse de masse et sera rapidement détectée par un allumage défectueux sur un cylindre ce qui évite le « coup de chaud » très destructeur des soupapes et tête de piston.

Le deuxième exemple illustre la conductibilité entre le tableau boulonné sur la coque et la partie basculante du moteur. L'articulation étant réalisée par un axe en inox lubrifié par de la graisse hydrophobe qui résiste à l'eau de mer et assure le rôle d'électrolyte pour constituer une superbe pile électrolytique. Sur les anciens moteurs il n'est pas rare de constater des jeux mécaniques très importants au niveau de cette articulation par destruction de l'alliage d'aluminium.



Le troisième exemple est un renforcement de la conductibilité entre le bloc moteur et la cosse négative de la batterie par la mise en place d'un conducteur en cuivre, pas en aluminium cuivré mais bien du cuivre à 100%, avec une liaison par une tresse entre ce nouveau conducteur et le fil négatif d'origine sur le moteur au niveau du démarreur.



Avec ces trois petites améliorations, le moteur est bien protégé de l'apparition des potentiels de nature « couple électrolytique statiques ».

Il reste maintenant à traiter le « potentiel électrolytique dynamique » naissant de la circulation de l'eau de refroidissement dans le moteur, cette eau jouant le rôle d'un puissant électrolyte. Ce potentiel est destructeur des matières constitutives du moteur, l'une devenant anode et une autre devenant cathode suivant les potentiels des matières. C'est toujours l'anode qui se désagrège. Les moteurs hors-bords, de constitution à base d'alliage d'aluminium, sont très sensibles aux couples électrolytiques. Entre le bloc moteur et tout ce qui est en auxiliaire sur le

moteur, pour exemple la soupape thermostatique en alliage de cuivre, soupape montée avec un joint caoutchouc pour son assemblage dans son logement. Le joint en matière isolante donne naissance à une superbe pile électrolytique entre aluminium et cuivre qu'il est pratiquement impossible de supprimer. Les constructeurs pour maîtriser les effets destructeurs sur la matière constitutive du bloc moteur, ont appliqué le principe de l'anode sacrificielle. Anode constituée de matière pure offrant un potentiel adapté aux matières présentes dans le circuit de circulation de l'électrolyte. Il faut donc sans se poser des questions d'usure ou de coût, remplacer les anodes sacrificielles chaque année. Il est impossible, à l'œil nu, de déterminer si l'anode sacrificielle est encore bonne électriquement pour assurer la protection du moteur. L'anode peut être présente avec un volume proche de l'origine mais totalement vidée de la matière active assurant la protection. Elle présente souvent un aspect « perlé » et de résistance mécanique très faible, presque friable. Il faut impérativement prendre une anode sacrificielle prévue pour la marque, le modèle, et le N° de série du moteur en pièce d'origine et pas une adaptation ou contrefaçon qui ne fonctionnera pas bien au niveau de la protection du moteur. Une anode, digne de ce nom, doit commencer à se détruire sous une différence de potentiel inférieur à 0,2 volt. Elle doit donc être constituée de la bonne matière avec un taux de pureté proche de 100%. C'est une assurance « durée de vie » pour le moteur.

Un moteur bien entretenu est une assurance de sécurité en mer et la sécurité n'a pas de prix mais un coût qui est toujours justifié et raisonnable. Bonne saison, et pour la pêche cela ne dépend que de votre expérience, de la chance, et de beaucoup de facteurs que chacun connaît plus ou moins

Source : site internet plaisance.ecologique.

Création LOGO : Photos Inga Smyczynski et Veronique Poncyp.

Jean d'Cancale
huîtres de Bretagne

Toute l'année au Marché aux huîtres ou sur notre boutique en ligne
jean-d-cancale.com

NEUTRALISER L'OXYDATION MARINE DE SES INOX

L'INOX AUSSI PEUT "ROVILLER"

L'inox est réputé "inoxydable" !

Mais la réalité est beaucoup plus nuancée puisqu'il existe plusieurs qualités d'inox, dont le plus utilisé en marine est le 306 L ou le 316 L (ces chiffres indiquent entre autres la concentration en carbone).

Mais même en ayant pris la précaution d'avoir recours à cette dernière qualité, ce matériau doit être passivé (stabilisation généralement réalisée par immersion dans des bains chimiques) après avoir été travaillé (meulage, soudage, perçage...) faute de quoi il ne manquera pas d'être attaqué par l'oxydation et très rapidement en zone littorale.



(la photo montre l'état de bossoirs après moins de 3 semaines de navigation en environnement côtier).

Petite mise au point : Contrairement à ce que l'on peut lire dans quelques forums de plaisanciers, cette oxydation de surface de l'inox n'a rien à voir avec l'oxydation galvanique propre à l'assemblage par soudure ou boulonnage de métaux différents.

OXYDATION DES INOX EN MILIEU MARITIME

Traitement curatif

Lorsque le mal est fait, il existe heureusement un moyen de récupérer un inox étincelant.

Il consiste en l'application au pinceau d'acide nitrique sur les zones tâchées.

Laisser agir entre un quart d'heure et une demi-heure ; ces zones vont blanchir.



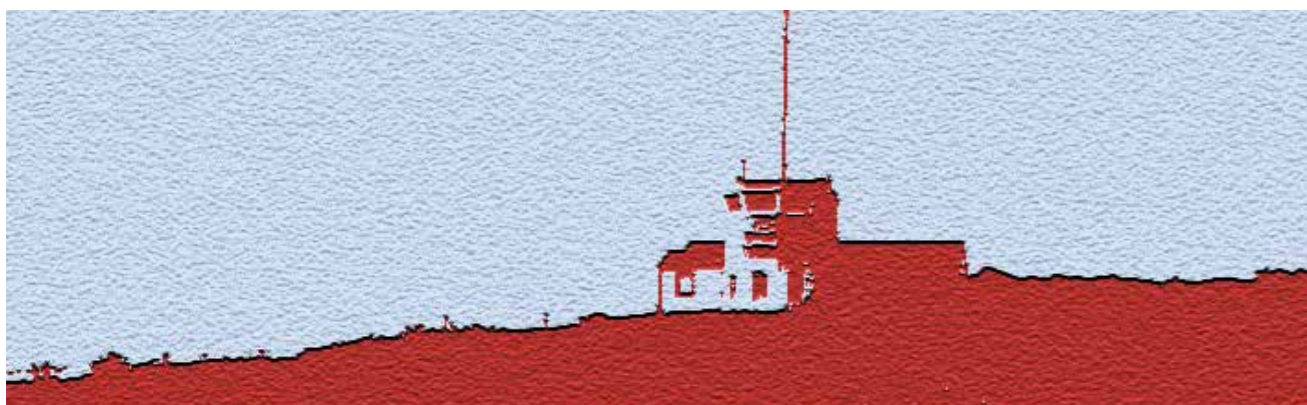
Frotter ensuite vivement avec une éponge grattante.

Rincer abondamment ... Vos inox ont retrouvé leur éclat ...

Inutile de préciser d'utiliser des gants plastiques et un masque pour effectuer cette opération.

Source : site internet plaisance.ecologique

OUVERTURE DU SÉMAPHORE DU GROUVIN



Nous vous informons de la modification de la période d'ouverture du sémaphore du Grovin pour 2020:

Veille assurée du vendredi 1 mai et cela jusqu'au dimanche 8 septembre inclus

(pas de fermeture en mai comme initialement prévue) MP (R) Loïc LE FLANCHEC Guetteur sémaphore du Grovin

8 bis Avenue Louis Martin
35400 Saint-Malo



02 99 56 14 67
<https://chatealaislegall.fr>

PETITE ANNONCE

À VENDRE DORIS 600 PRIX 13500€

Doris 600 en polyester sur remorque, moteur Yamaha 15CV 4Temps.
Grément traditionnel avec voile de 6m², caillebotis en bois de sapin.
Armement de sécurité pour navigation inférieurs à 6 miles des côtes;
Matériels, accessoires : bouées, pare battage, bout...
Téléphone : 02 99 80 71 62 - 06 07 95 62 97



PLAISIR VISUEL EN PÊCHE.



Quand ils sont là il n'est pas nécessaire de continuer à pêcher mais le spectacle est formidable. Habituellement seule la partie supérieure de la bête émerge et il est bien rare que tout proche du bateau elle émerge complètement.

Alors quand la photo est réussie ne boudons pas notre plaisir.

Formes pures, efficacité parfaite, merveille du monde animal maritime. Un adulte puissant.

MECA PLAISANCE Services

MÉCANIQUE INBORD et HORS BORD
Toutes marques

- ENTRETIENS
- DÉPANNAGES
- RÉPARATIONS
- HIVERNAGES MOTEURS
- TRAVAUX DE MAINTENANCE
- INTERVENTIONS sur site, à domicile et sur mouillage

C. HESRY
16, rue des Landes - 35350 LA GOUESNIERE
christophe.hesry0044@orange.fr
06 98 94 08 90

TECHNIQUE DE PÊCHE AMUSANTE.



Lorsque l'on pratique la technique de pêche dite à la « dandinette », sur un bateau stoppé en mer, pour la pêche un côté est meilleur que l'autre. De plus ce côté change de bord assez souvent. Les sorties avec un vieux pêcheur plaisancier donnait matière à discussion sur le sujet.

Il me demandait toujours, pour s'amuser, si je voulais le bon côté ou l'autre. Suivant les jours et le challenge de le faire mentir, je choisissais le mauvais côté pour lui prouver que les prises n'étaient en rapport qu'avec le bas de ligne et la qualité du pêcheur.

En effet les deux lignes n'étant séparées que de trois mètres au maximum, quand le maquereau est là il y en a pour tout le monde.

Je dois bien le reconnaître il avait raison, car le bon côté était toujours meilleur que l'autre pour le nombre de prises et surtout sur des parties de pêche où le poisson se faisait rare. Alors comment déterminait-il les côtés.

Pas question de lui demander son secret car sa réponse était toujours la même : C'est une question d'observation

et de sens maritime. Je me suis donc mis à observer avec attention. Tout y est passé, le coefficient de marée, début ou fin de marée, beau temps ou mer légèrement agitée, le bas de ligne, la zone de pêche, courant de dérive, zone de pêche, canne souple ou dure, fil de pêche fin ou gros de différentes couleurs, agitation rapide ou lente du bas de ligne, enfin rien de bien probant quant à la détermination du côté favorable. Un jour où nous étions en mer je lui demandais pourquoi il n'avait pas déterminé le bon côté du bateau pour la pêche. Il me répondit que cela lui était impossible car avec ce temps sans soleil tout était gris et que sa réponse devait me donner la solution pour lever l'énigme.

Avec le soleil il y avait un bon et un mauvais côté. Le côté au soleil était toujours meilleur que l'autre.

Avec malice, l'Ancien me dit que les maquereaux étaient comme lui, **ils n'avaient plus une bonne vue et qu'un bas de ligne dans l'ombre du bateau ils ne le voyaient pas.** Sur la bonne vue des maquereaux, je n'ai pas d'information précise mais l'expérience l'a prouvée, le côté au soleil est plus favorable pour une bonne pêche encore faut-il qu'il y ai du maquereau dans la baie.

MONTAGE PÊCHE À LA DANDINETTE

Accrochez la mitraille à votre corps de ligne (tresse en 13 centièmes). Si vous pêchez à la dandinette, accrochez un plomb d'environ 20g (jusqu'à 60 ou 80g si il y a beaucoup de vent ou de courant)

Si vous optez pour une pêche au lancer, vous pouvez le faire avec un plomb mais optimisez vos chances en accrochant un leurre ou une cuiller à la place du plomb. La bavette du leurre fera descendre votre mitraille plus ou moins profond.



DETACHER LA DOUBLE PAGE ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

Appel secours au large CROSS		CANAL 16 sur la VHF, 116 depuis le littoral
NUMEROS D'URGENCE	APLC	CANAL 77 sur la VHF
	Numéro d'urgence européen cross)	196 (d'un fixe ou d'un portable)
	Appel les pompiers sur la côte	18
	CROSS JOBOURG	02 33 52 78 23
	CROSS CORSEN	02 98 89 31 31
	SEMAPHORE DU GROUIN	02 99 89 72 29
	PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)	02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
	SNSM	196
	CANAL VHF APLC 77	07 81 90 12 27

RESPECTONS LES TAILLES

ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

POISSONS

Alose	30 cm	Flet	20 cm	Orphie	30 cm
Anchois	12 cm	Hareng	20 cm	Plie Carrelet	27 cm
Baliste	■ 23 cm	Lieu jaune	● 30 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm
Bar	● 42 cm	Lieu noir	● 35 cm	Rouget Grandin	■ 15 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm	Roussette	■ 40 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm	Saint-Pierre	30 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm	Sar	25 cm
Bonite	●■ 45 cm	Lotte	50 cm	Sardine	11 cm
Chinchard	15 cm	Maigre	● 45 cm	Sole commune	● 24 cm
Congre	60 cm	Maquereau	● 20cm	Truite de mer	35 cm
Dorade grise	23 cm	Merlan	27 cm	Thon gemon	■ 2/3 kg
Dorade rose	23 cm	Merlu	27 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Dorade royale	● 23 cm	Mulet	30 cm	Turbot	30 cm
Eglefin	30 cm	Morue cabillaud	● 42 cm		

(COQUILLAGES & CRUSTACÉS) (voir annuaire et carte de pêche à pied page 32)

Araignée	12 cm	Huitre creuse	5 cm	Pétoncle noir	4 cm
Bulot	4,5 cm	Huitre plate	6 cm	Praire	4,3 cm
Coque	2,7 cm	Moule	4 cm	Telline	2,5 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm	Tourteau	14 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin (piquants exclus)	4 cm	Vernis	6 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm	Vénus	2,8 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	3,5 cm		
Homard	● 8,7 cm	Palourde rose	4 cm		

● Espèce faisant l'objet d'un marquage obligatoire (vois schéma ci-dessous)

■ Tailles préconisées FNPP

Autres espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre) : Bonite, Dorade Coryphène, Espadon Voilier, Langouste, Makaire bleu, Marlin bleu, Denti, Rascasse rouge, Thazard, Thon jaune, Source Voilier de l'Atlantique.

Espèces interdites à la pêche : esturgeon, raie brunette, raie blanche,

Espèces soumises à quotas : thon rouge

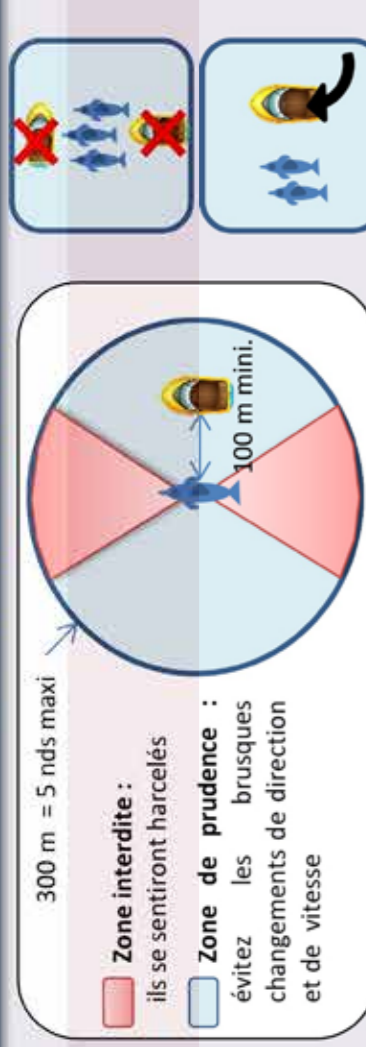
MARQUAGE DES CAPTURES



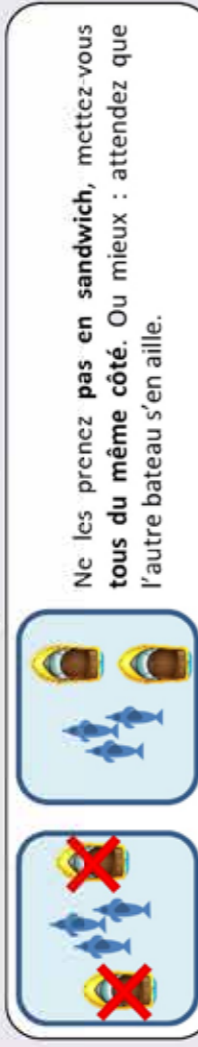
Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du rivage, sous-marine ou embarqué) et afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur doit marquer tous les spécimens des espèces figurant dans le tableau ci-après.

Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale. Il doit être effectué dès la capture sauf pour les spécimens conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Ce marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

Pour une observation respectueuse des mammifères marins



Ne leur coupez pas la route et ne les poursuivez-pas. Approchez les animaux par % arrière puis avancez en **parallèle à leur direction**.



- **Couper votre moteur** s'ils sont stationnaires.
- **S'il y a des jeunes gardez vos distances**, le couple mère-petit est plus sensible au dérangement.
- Vous ne serez pas les seuls à les approcher aujourd'hui, **limitez votre temps d'observation** afin de diminuer la perturbation potentielle subie sur la journée.
- Si un animal **frappe de la queue** à la surface, c'est qu'il est **dérangé**. Laissez le groupe s'éloigner.
- **N'essayez pas de les toucher, de nager avec eux ou de les nourrir**, ce sont des animaux sauvages potentiellement dangereux.

La meilleure rencontre reste quand ils choisissent de venir vers vous !

Vous observez des mammifères marins et souhaitez participer à leur étude ?

Vos observations nous intéressent !

Vos observations de mammifères marins dans le golfe normand-breton sont précieuses. Elles nous permettent de **compléter notre base de données** sur les cétacés et les phoques qui transitent dans nos eaux.

Si chaque citoyen du littoral devenait un observateur, nos **connaissances** seraient **plus approfondies** et permettraient ainsi de **mieux protéger ces espèces** et leur écosystème à l'équilibre fragile.



Mais pas à n'importe quel prix !

Ce livret vous permettra de **reconnaître les espèces** que vous croisez mais également de vous informer de quelques **règles à suivre pour une observation respectueuse** des animaux, en limitant le dérangement.

Appelez-nous ou envoyez-nous un sms au **06 78 71 41 09** ou rentrez directement vos observations sur l'application ObsenMer.



Association Al Lark

Locaux du Centre Nautique de Cancale – Plage de Port-Mer
06 78 71 41 09 - contact@al-lark.org - www.al-lark.org



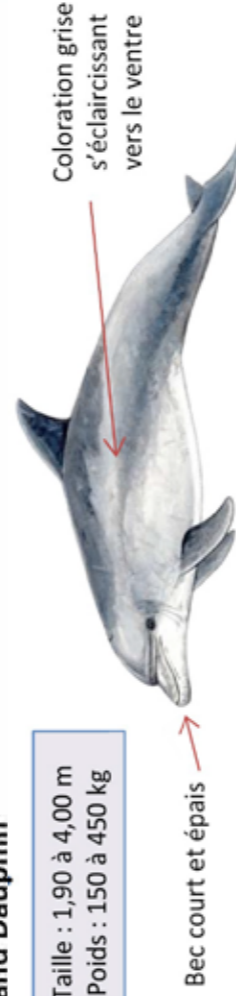
Reconnaître les mammifères marins fréquentant le golfe normand-breton

Les Cétacés

Fréquemment observés

Grand Dauphin

Taille : 1,90 à 4,00 m
Poids : 150 à 450 kg



Bec court et épais

Marsouin commun

Taille : 1,30 à 1,70 m
Poids : 50 à 80 kg
Animal discret



Tête arrondie sans bec

Dauphin de Risso

Taille : 2,60 à 5,00 m
Poids : 300 à 500 kg

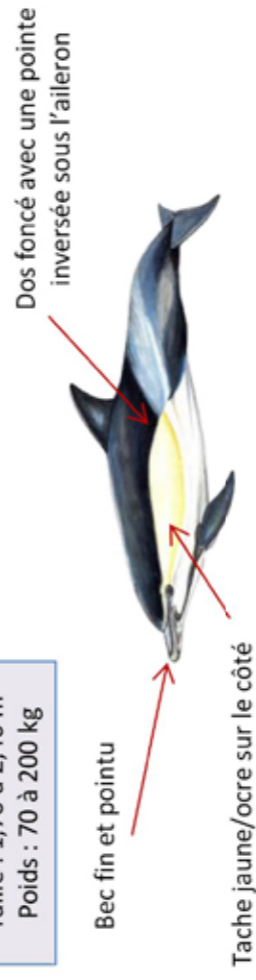


Tête arrondie en bosse
Pas de bec

Plus rarement observés

Dauphin commun

Taille : 1,70 à 2,40 m
Poids : 70 à 200 kg



Globicéphale noir

Taille : 3,80 à 7,60 m
Poids : 2 à 3 t



Les Pinnipèdes

Phoque veau-marin

Taille : 1,80 m
Poids : 90 à 100 kg



Phoque gris

Taille : 3,00 m
Poids : 300 kg



COMMENT ESTIMER LES CONDITIONS MÉTÉO

En navigation, voici comment évaluer la vitesse du vent ainsi que la hauteur des vagues. Pour le vent, il faut tenir compte de l'échelle de Beaufort et pour la hauteur des vagues, la Fédération des Industries Nautiques a créé un schéma explicatif.

LA VITESSE DU VENT

La vitesse du vent sur l'échelle de Beaufort (BF) est la vitesse moyenne du vent réel sur une période de 10 minutes au niveau de la mer.

Les rafales sont d'environ 1,3 fois le vent moyen au-delà de 25 nœuds.

L'anémomètre du bord mesure le vent apparent, qui additionne vectoriellement la vitesse du bateau et la vitesse du vent, de manière instantanée.

Force	Termes	Symboles	Vitesse en nœuds	Vitesse en Km/h	Etat de la mer	Effet à terre à 10 m de hauteur en terrain plat et à découvert
0	Calme	○	inf à 1	inf à 1	La mer est comme un miroir, lisse et sans vague	La fumée monte verticalement. Les feuilles des arbres ne bougent pas.
1	Très légère brise	—○	2 à 3	1 à 5	Quelques rides ressemblant à des écailles de poisson, mais sans écume	La fumée indique la direction du vent. Les girouettes ne s'orientent pas.
2	Légère brise	—○	4 à 6	6 à 11	Vaguelettes ne déferlant pas	On sent le vent sur le visage. Les feuilles s'agitent; Les girouettes s'orientent.
3	Petite brise	—○	7 à 10	12 à 19	Très petites vagues. Les crêtes commencent à déferler. Ecume d'aspect vitreux. Parfois quelques moutons épars	Les drapeaux flottent au vent. Les feuilles sont sans cesse en mouvement.
4	Jolie brise	—○	11 à 16	20 à 28	Petites vagues, de nombreux moutons	Les poussières s'envolent. Les petites branches se plient.
5	Bonne brise	—○	17 à 21	29 à 38	Vagues modérées, moutons, éventuellement embruns	Le tronc des arbustes en feuille balance. La cime des arbres est agitée. Des vaguelettes se forment dans les eaux intérieures.
6	Vent frais	—○	22 à 27	39 à 49	Crêtes d'écumes blanches, lames, embruns	On entend siffler le vent. Les branches de larges diamètres s'agitent. Les parapluies sont susceptibles de se retourner.
7	Grand frais	—○	28 à 33	50 à 61	Trainées d'écume, lames déferlantes	Tous les arbres balancent. La marche contre le vent peut devenir difficile.
8	Coup de vent	—○	34 à 40	62 à 74	Tourbillons d'écumes à la crête des lames, trainées d'écumes	Les branches sont susceptibles de casser. La marche contre le vent est très difficile, voire impossible.
9	Fort coup de vent	—○	41 à 47	75 à 89	Lames déferlantes grosses à énormes, visibilité réduite par les embruns	Le vent peut endommager les bâtiments, envols de tuiles, d'ardoise chute de cheminées.
10	Tempête	—○	48 à 55	90 à 102	Très grosses lames à longues crêtes en panache. L'écume s'agglomère en larges bancs. La surface de l'eau semble blanche	Dégâts importants aux bâtiments. Les toits peuvent s'envoler. Certains arbres sont déracinés.
11	Violente tempête	—○	56 à 63	103 à 117	Lames exceptionnellement hautes. La mer est recouverte d'écume blanche. Le bord des lames est soufflé et donne de la mousse. Visibilité réduite	Ravages importants et étendus.
12	Ouragan	—○	sup à 64	sup à 118	L'air est plein d'écume et d'embruns. La mer est entièrement blanche. Visibilité fortement réduite	Dégâts très importants de l'ordre de la catastrophe naturelle.




LA HAUTEUR DES VAGUES

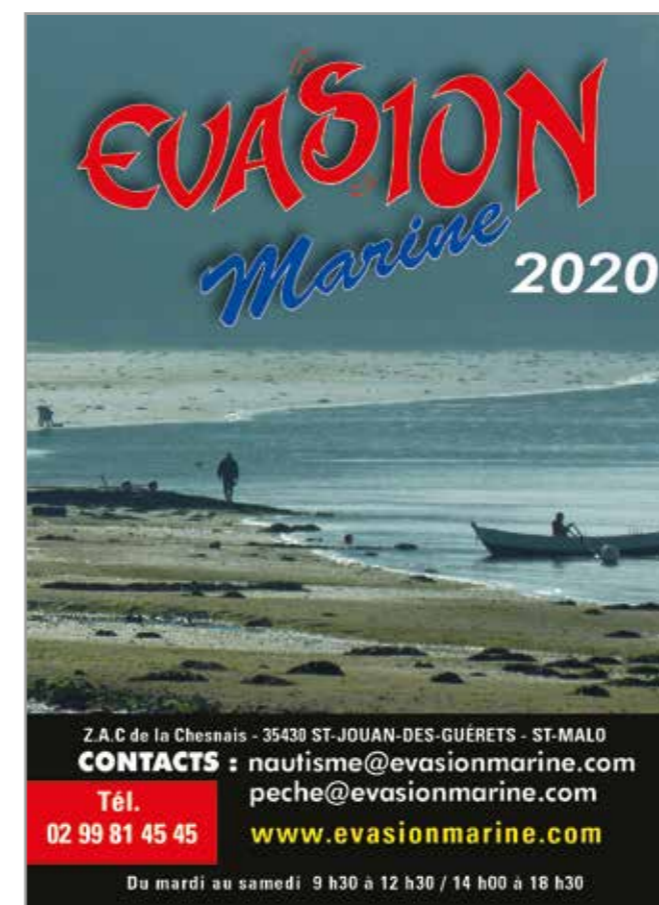
La réglementation européenne utilise la hauteur significative des vagues (H 1/3) qui est la hauteur moyenne sur une période donnée du tiers des vagues les plus fortes.

Elle reflète la hauteur de vague estimée par un observateur.

La hauteur significative des vagues est liée au vent («mer du vent»), et exclut les effets de côte et de courant (déferlantes près des côtes, raz)

Voici un schéma illustrant cette notion de hauteur significative *Source bateau.com*

HAUTEUR SIGNIFICATIVE DE VAGUE	
	Hauteur de vague moyenne
	Hauteur significative de vague x 0,625
	Hauteur significative de vague x 1,6
	Hauteur significative de vague x 2,0
	Hauteur significative de vague x 2,25
	Hauteur significative de vague x 2,35



EVASION Marine 2020

Z.A.C de la Chesnais - 35430 ST-JOUAN-DES-GUÉRETS - ST-MALO

CONTACTS : nautisme@evasionmarine.com
peche@evasionmarine.com

Tél. 02 99 81 45 45 www.evasionmarine.com

Du mardi au samedi 9 h30 à 12 h30 / 14 h00 à 18 h30



RELEVEZ VOS ENGINES DE PÊCHE SANS FORCER

INNOVATION FRANÇAISE

AS TREUIL
ASSISTANT DE LEVAGE MANUEL

Cordage 10 à 18 mm

Manœuvres 100% sécurisées

Anti-retour

S'adapte à toutes les coques rigides

amarSecur
naviguer, amarrer, profiter

www.amarsecur.fr

LES MEILLEURS SITE MÉTÉO

France Météo par [AccuWeather](#), la plus connue

Cette application est l'une des références en matière météorologique. Les prévisions qu'elle propose sont très précises, et ce en tout point du territoire. Les précipitations sont estimées à la minute près, .

[Weather Underground](#)

Outre les bornes météo classiques, c'est la communauté des utilisateurs qui forment l'ensemble des prévisions. Les données sont donc très locales, puisqu'elles peuvent potentiellement être renseignées par quelqu'un qui se trouve dans la même pièce que vous.

[Windy : Wind, waves and hurricanes forecast](#)

Créé par un passionné du vent, cette application vous proposera de très nombreuses couches de données superpo-

sées que vous pourrez mettre en animation pour découvrir la direction et la puissance du vent et des perturbations.

[Météo par WeatherBug](#)

Elle vous donnera accès aux différentes cartes et filtres météo pour calculer vos propres prévisions. Vous pourrez ainsi vous former aux prévisions météo en ayant accès aux cartes et radars animés.

[The Weather Channel Météo](#)

Une application météo plus classique, mais performante. Si vous souhaitez obtenir des prévisions météo facilement et lisiblement. Vous pourrez y enregistrer vos villes préférées et consulter les prévisions météorologiques à l'heure près. L'appli vous informe également des indices UV, pollen, de la qualité de l'air et même des conditions routières.



Produits peintures industries marines

Joubert Peintures
Olivier Joubert
10 rue du Bois Aurant
35400 Saint Malo

Tél. : 02 99 58 25 28
Mobile : 06 24 53 02 91
Mail : joubert.peintures@free.fr

JOTUN
Antifouling

LA GRIGNOTTE

Bar • Pizza • Restaurant

Galerie commerciale du Super U CANCALE

Ouvert du lundi au samedi de 9H à 19h30 (20h le vendredi et en saison)

Pizza et Burgers à emporter Midi et Soir
N'hésitez pas à réserver au 02 99 48 50 47

Produits Régionaux Cadeaux - Souvenirs

Une escale gourmande à **Cancale** ou une balade au cœur de la cité corsaire à **Saint-Malo**, venez découvrir nos boutiques proposant un choix vertigineux de produits régionaux. Ici, on célèbre **la Bretagne** et ses trésors "culinaires". Le grand rendez-vous des délices et tentations bretonnes.

CANCALE

BISCUITERIE Cancalaise



ZA des Quatrevais (face à M. Bricolage)
CANCALE 02 23 15 12 53

SAINT-MALO

BRETAGNE BISCUITS



1, place de la Croix du Fief, Intro Muros
SAINT-MALO 09 67 30 64 02 • 02 99 20 64 02

www.biscuiteriecancalaise.fr
biscuiteriecancalaise/facebook

Ouvert toute l'année

FIoul, BOIS DE CHAUFFAGE, GRANULÉS

Ets ROUAULT

Brasserie
Bières - Eaux - Vins
Prêt de tirage pression pour fête et mariage



02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS (A.P.L.C.)
54 rue de Saint Malo 35260 CANCALE - Tél. 07 81 90 12 27 - Courriel : cancaplc35@gmail.com

COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc...); Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante : A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00)
En retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 1 macaron de l'Association.

- A partir de 29 euros membre actif (adhésion APLC 15 € + FNPP 14 €)
Adhésion qui vous permettra de recevoir la revue trimestrielle de la FNPP et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.
- Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPP votre adhésion restera à 15 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

BULLETIN D'ADHESION À DÉCOUPER ET À RENVoyer À L'APLC

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e) _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ C.P. et Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

N° de mouillage et port d'attache : _____

Nom du navire : _____

Quartier et N° immatriculation : _____

Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de _____ euros, N° adhérent F.N.P.P. : _____

Adresse Email : _____

A _____, le _____ Signature : _____

DECORER

BRICOLER

AMENAGER

JARDINER

BATIR

Mr. Bricolage

Faites-le vous-même, mais pas tout seul

CANCALE

ZAC de la Bretonnière

02 99 89 89 77
www.mr-bricolage.fr

Articles de pêche
(Pêche en mer & Pêche à pied)



SYNTHESES DES COMMISSIONS : ENJEUX, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS

ENVIRONNEMENT

La plaisance et les pêches récréatives

- Les moteurs, l'utilisation de produits anti-salissures, une réglementation existe sur les produits en question. La commission souhaite cependant le recours à des carénages fréquents, la condition étant la modicité des coûts et l'accessibilité des installations. Les rejets divers en mer, les mouillages forains, la déconstruction des vieilles coques en résine, l'utilisation de produits nettoyants sont à ne pas négliger. Confrontés à cette liste, non exhaustive, de questions environnementales, les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent car ils sont :
 - lanceurs d'alerte pertinents et crédibles.
 - parties prenantes de science participative
 - force de proposition dans diverses structures de concertation
 - formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques
 - fédérateurs des structures et acteurs

La commission considère que doit être insérée sur le site FNPP une rubrique environnement, cette création étant la condition indispensable à l'efficacité de la rubrique.

Enfin, il est considéré indispensable, sur des projets qualifiés de communs, de se rapprocher d'organismes de protection de l'environnement, le but étant d'être reconnus comme alliés objectifs et constructifs.

PECHE DU BORD, EN BATEAU ET AU GROS

- Concernant l'espèce BAR qui est en grande difficulté, la situation est devenue si alarmante que le Conseil Européen a décidé d'interdire purement et simplement toute pêche du bar durant les périodes de frai dans certains secteurs, instaurant ainsi des périodes de repos biologique; nous approuvons cette mesure (c'est l'engagement n°27 b de la Charte) mais nous demandons qu'elle soit appliquée définitivement sur l'ensemble du littoral national et qu'elle soit la même pour tous, pêcheurs récréatifs et professionnels, sans aucune dérogation.

- Nous sommes opposés à toute mesure de limitation journalière pour la pêche du bord et en bateau car notre pêche est très aléatoire. Nous considérons que seul le quota mensuel nous est adapté.
- Nous demandons la suppression de certains textes de réglementation pour lesquels nous n'avons pas été consultés, et en particulier:
 - la suppression du marquage de l'espèce maquereau car cette espèce abondante et à faible valeur marchande n'est pas concernée par le braconnage.
 - la suppression du décret 2014-1608 du 26 décembre 2014, article R929-84 5°, relatif à la limitation de 5 hameçons par ligne en action de pêche ainsi que la limitation de 12 hameçons en action de pêche par bateau.
- Les termes de l'arrêté N°0123 article 3 du 17 mai 2011 occasionnent également des verbalisations abusives ; aussi nous demandons une simplification du texte de cet arrêté qui prête à confusion comme l'ont déjà confirmé des jugements dont les attendus nous ont été favorables ; nous souhaitons que soit spécifié précisément: le marquage des prises doit être réalisé au plus tard avant le débarquement.

COMMISSION PECHE A PIED



groupe-nautilots.com



Groupe NAUTILOTS :
Solutions nautiques
à Saint MALO

CHANTIER NAVAL MAGASINS MARINS PORT À SEC

RICHEUX Patrick

■ Construction Navale ■
Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture
aluminium - acier - inox

■ Chaudronnerie ■ Métallerie ■

■ Fabrication ■
béquilles - balcons rampes d'escalier

■ Réparation ■
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

Information / éducation du pêcheur a pied

- La sensibilisation au respect de la réglementation et des bonnes pratiques est toujours une priorité :
- - L'affichage permanent sur les accès à l'estran par panneaux rappelant les règles de base reste nécessaire et doit être poursuivi et encouragé par les associations locales et/ou les comités départementaux auprès des communes et autres collectivités concernées. La commission souhaite que les informations soient complétées par des messages de sécurité (nombreux accidents sur le littoral par encerclements)
- - La commission approuve la création d'un Guide « Jeunesse » des Bonnes Pratiques incluant la Pêche à Pied afin de les transmettre aux plus jeunes, dès maintenant.
- - Toutes ces actions déjà en cohérence avec le projet d'étude nationale de la pêche à pied de loisir LIFE+ terminé en 2017 se poursuivent maintenant dans le cadre du réseau national LITTOREA.
- - Le pied à coulisse « coquillages et crustacés » de la fédération, est un véritable outil de communication et de sensibilisation du public, indispensable aux bonnes pratiques de pêche à pied. Sa promotion doit en être assurée par l'ensemble des associations auprès des professionnels du tourisme.

Notre représentation

- Nous demandons avec insistance pour chaque département :
- - la création d'un comité de suivi de la pêche maritime de loisir ;
- - la désignation d'un représentant de la pêche de loisir comme membre de la commission de classement sanitaire des zones conchylicoles ;
- - la représentation de la pêche de loisir à pied dans tous les comités de pilotage (site Natura 2000 littoral et mer, et toute autre structure en rapport avec la gestion maritime).
- Nous demandons également :
- - à être consultés de façon systématique avant toute modification réglementaire envisagée et mise en place de mesures nouvelles ;
- - à être destinataire des arrêtés pris par les préfets de région (D.I.R.M.), les préfets maritimes et les préfets départementaux (D.D.T.M.).

- - à être représentés convenablement dans les comités de gestion des parcs marins.
- Concernant les concessions de cultures marines, la commission consciente des problèmes de prélèvements illicites, demande :
- 1) que la distance de la zone d'interdiction de pêche autour des concessions soit identique dans tous les départements. Elle incite les associations à communiquer sur le respect des installations professionnelles.
- 2) la remise en état de l'estran pour les installations conchylicoles qui ne sont plus exploitées et leur restitution au Domaine Public Maritime.

COMMISSION PORTUAIRE

Les dragages des ports :

- La FNPP tient pour essentiel que soit rappelée l'exigence faite aux gestionnaires de veiller par l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique à l'exécution des obligations réglementaires et environnementale concernant le volet dragage des ports (article R*211-11 du code des transports maritimes modifié).
- Nous encourageons les associations de la FNPP à développer les animations avec les ports et les collectivités.

LA SECURITE

Élimination des engins pyrotechniques : Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un), nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. Face au manque d'évolution sur le sujet et vu le problème du stock d'engins périmés existant chez les plaisanciers, nous demandons une solution de reprise de ces engins et de la porter à la connaissance du public. Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité.

Météo en boucle : Partout où elle existe, elle donne satisfaction aux usagers. Nous attendons donc toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation : Nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral. Nous proposons que 20% de cette somme soit reversée à la SNSM, organisme ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer.

Limites du permis côtier :

La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure. Cette demande est maintenue en raison de l'évolution des techniques de navigation et de communication.

Réglementation :

Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, sous la responsabilité du chef de bord présent.

Pour des raisons évidentes de sécurité,

la commission exige que deux pêcheurs munis des titres nécessaires puissent, ensemble, sur le même bateau, relever leurs engins respectifs.

Marque des Plongeurs :

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité de la « marque plongeur ». Des campagnes d'informations élargies devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).

VHF :

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau, la VHF est un outil, de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé, dans certains cas, son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte notamment par l'appel du 196. Une fiche d'utilisation succincte de l'utilisation de la VHF ASN a été éditée dans le Pêche Plaisance n° 60

Campagne nationale sur les gilets et le VFI :

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet, particulièrement dans les annexes.

Partenariat SNSM :

Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les cotisations soient versées directement à la station locale. Nous incitons les associations ainsi que leurs adhérents à contribuer par leurs dons à la bonne marche de leur station. De plus en plus d'associations reversent une participation par adhérent, ce qui n'empêche en aucun cas le don individuel.

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fouisseurs		
Coque	2,7 cm	300 (= 3 kg)
Palourde	4 cm	150 (= 3 kg)
Palourde japonaise	3,5 cm	150 (= 3 kg)
Praire	4,3 cm	100 (= 3 kg)
Vénus	2,8 cm	100 (= 3 kg)
Bivalves non fouisseurs		
Huître creuse	5 cm	50 douzaines (= 5 kg)
Huître plate	6 cm	50 douzaines (= 5 kg)
Moule	4 cm	300 (= 3 kg)

COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :

- coefficient inférieur ou égal à 50
- interdite la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

COQUES ET PALOURDES CALENDRIER 2020 :

Janv-fév-mars :
Fermeture zone 2

Avr-mai-juin :
Fermeture zone 3

Juil-Août-sept :
Fermeture zone 1

Oct - nov - déc :
Fermeture zone 2

PECHE À PIED DE LOISIR
consommation personnelle
VENTE INTERDITE

Édition 2020

MESURE DES TAILLES

Outils autorisés pour la pêche des coquillages :

- Couteau à main 20cm maximum
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

Pour tous les engins autorisés :

Arrêté modifié du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 90 57 40 20

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles
Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)
Vous êtes dans un site Natura 2000 : respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

COOPERATIVE A.P.L.C.

Flamme de l'association		8€
Polo		12€
Casquette		8€
Réglette		0,50€
Pied à coulisse		2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm		10€
Polaire		25€
Macaron brodé APLC		3,50€
Livre Doris et dorissiers		15€

Pour toute commande contactez : Patricia Laize : 06 86 41 03 00 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62

Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm



Solution mots mêlés : coquillages
Solution du Sudoku

3	9	7	6	4	5	8	2	1
8	5	4	3	1	2	9	6	7
6	1	2	8	7	9	5	3	4
7	8	3	2	6	4	1	9	5
9	6	1	7	5	8	2	4	3
2	4	5	1	9	3	7	8	6
1	2	8	4	3	7	6	5	9
4	7	9	5	2	6	3	1	8
5	3	6	9	8	1	4	7	2



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Samedi 18 avril	Assemblée Générale 9h Pot de Début de Saison	Salle Cancaven
Samedi 6 et 7 Juin	Nettoyage du Sound avec APH granvillais	Chausey
Dimanche 28 juin	Pique nique avec les Granvillais	Chausey Grande Isle
Samedi 11 juillet	Fête du Maquereau Animations, Pêche en mer	Port Picain
Du 31 juillet au 3 août	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 02 août	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Dimanche 30 août	Repas annuel	Salle Cancaven
Samedi 02 septembre	Forum des Associations	Gymnase
Samedi 19 septembre	Repérages des déchets	14h30 Port picain
Samedi 26 septembre	Nettoyage des fonds marins	14h00 Port-Picain+plongeurs
Dimanche 15 septembre	Réception par APH	Granville
Samedi 11 Octobre	Réception Granvillais à Cancale	Cancale

ANNULATION

à CONTRE - COURANT

Mimia & Arnaud Peard 3 Place du Calvaire
35260 Cancale

Réservations au 02 99 89 61 61

RESTAURANT

Plateau de Fruits de Mer 67€ pour 2
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 16€
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas
Marmite de Moules Salades Composées
Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)

Un Rhum vanille offert

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ - POMPES À CHALEUR

Régis DUFRAICHE

06 82 67 91 30

regis.dufraiche@fd-renovation.com

BALLON THERMODYNAMIQUE - HYDROTHERAPIE - BALNÉO - SALLE DE BAIN

La grande Roche - 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES
Tél/Fax. 02 99 82 24 61

À Saint-Malo

16, rue des Petits Champs 35400 Saint-Malo
02.99.19.61.58 / contact@hussonmarine.fr

À Dinard

1, chemin de la Ville Biaï 35780 La Richardais
02.23.15.95.77 / dinard@hussonmarine.fr

www.hussonmarine.fr

25, rue du Général LECLERC 35260 CANCALE

- Ressemelage - Talons et patins
- Confection historique - Petite maroquinerie
- Produits d'entretiens - Chaussures confort
- Clefs simple et de voiture
- Tampons et gravures

L'atelier du père Louis

Tel : 02 99 89 88 89

TOUT EN COULEURS SARL

Pascal RIOT

Peinture – Décoration – Ravalement
Isolation Thermique par l'extérieur

02 99 68 24 06 - Melesse/St Médard sur Ille

pascal.riot@orange.fr – www.riotpascal.com

L'AIS : L'ASSURANCE ANTI-COLLISION



Ancre digitale

Création et impression économique*
au service des particuliers et des associations

* Petite série « de la carte à l'affiche grand format,
flyers, affiches, catalogues, bâches... »

02 23 15 11 62 www.ancredigitale.com



COMPTOIR DE LA MER

TOUT L'UNIVERS DE LA MER

www.comptoirdelamer.fr

STATION MARITIME

- Agréé révision radeaux de survie BOMBARD ZODIAC
- Location de radeaux
- Réparation bateaux pneumatiques
- Nouveau : Radeaux Arimar

www.station-maritime.fr

St-Malo
18 av. du Gal Ferrié
02 99 82 81 93

MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS ALIMENTAIRE CULTURE COSMÉTIQUES

CANCALE (Port) 23 Quai Gambetta **LE VIVIER** Port Ouest **ST-MALO (Intra Muros)** 2 Place Chateaubriand **ST-MALO (La Madeleine)** 7 rue de la Saulaie **ST-MALO (coopérative maritime)** 22 quai Trichet

Le transpondeur AIS transmet aux autres navires, équipés de récepteur compatibles, des renseignements concernant le navire sur lequel il est installé. Les données transmises sont des informations dynamiques (vitesse, position, cap, ...), des informations relatives (nom du bateau, caractéristiques du bateau, MMSI, des renseignements sur sa cargaison, sa destination, ...).

GPS obligatoire ! Un message AIS ne peut être émis que s'il est relié à un GPS calé sur une position précise. En effet, le système AIS utilise la même horloge que le GPS.

Toutes ces informations sont émises en continu aussi bien en haute mer qu'en navigation côtière. Un navire qui reçoit un signal AIS peut donc visualiser le cap et la vitesse du navire et donc évaluer s'il fait route de collision. C'est donc un remarquable instrument pour éviter l'abordage en mer.

Ce système fonctionne sur les fréquences VHF (fréquences 161,95 MHz et 162,025 MHz). Il est obligatoire sur tous les navires de plus de 300 tonneaux et sur les navires à passagers. Aujourd'hui, quelques navires de pêche et de plus en plus de plaisanciers décident de s'en équiper.

Pour la plaisance, on peut choisir de se limiter à un simple récepteur. Ainsi, "on voit, mais sans être vu". Ces récepteurs sont peu onéreux et peu gourmands en énergie. C'est un appareil de sécurité que l'on peut interfacer avec un lecteur de carte ou un ordinateur pour voir apparaître les "cibles" à l'écran. Ainsi, on peut suivre sur sa cartographie la route du bateau émetteur. La portée est une portée VHF (portée visuelle) de l'ordre de 20 MN. Le récepteur AIS peut être incorporé dans une VHF AIS.

Le plaisancier peut aussi décider de s'équiper d'un émetteur/récepteur (Classe B). Non content de recevoir les informations des autres navires, il émet aussi les siennes. Un vrai plus pour assurer sa sécurité en étant sûr d'apparaître sur les écrans des gros navires marchands.

L'INSTALLATION : RÉCEPTEURS OU ÉMETTEURS RÉCEPTEURS ?

• Le récepteur

Le récepteur seul écoute les autres AIS. Il vous renseigne sur la présence d'autres navires autour de vous et sur leurs intentions (cap et vitesse notamment). Mais, à l'inverse vous n'apparaîsez pas sur les autres AIS. Ce genre d'appareil exige une antenne VHF et reste peu gourmand en électricité.

• Émetteur-récepteur (Classe B)

Un émetteur-récepteur en revanche émet vos propres renseignements. C'est un gage de sécurité. Inconvénients : ces appareils sont plus chers, ils demandent leurs propres antennes VHF et GPS et consomment plus d'électricité. On peut avoir un mode WIFI qui permet de recevoir les cibles AIS sur tablette ou smartphone.



ELECTRONIQUE APPLICATIONS

Electricité marine
Electronique marine
Alarmes anti-intrusion
Vidéo-Surveillance

QualiNautic
Groupement d'Artisans

Allée de l'Île aux Moines 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
Tel : 02 99 81 97 94 Email : electappli@wanadoo.fr

www.electronique-applications.fr



Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
Route de la Corniche - 35260 Cancale
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
Fermeture hebdomadaire consulter :
www.restaurant-cotemer.fr

REMERCIEMENTS À NOS GÉNÉREUX ANNONCEURS

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2020

Alimentaire : Biscuiterie Cancalaise p 28, Boucherie Dufrien p 13, Boulangerie Pâtisserie Guyon p 12, Super U p 47, Huîtres Jean d'Cancale p 19, Tessier Viandes p 44.

Assurance : AXA assurance p 5.

Banque : Crédit Agricole p 13, Crédit Maritime p 39.

Chantier naval : Chantier Naval Froc p 2, Chantier Naval Alunox p 31, Chantier Naval Guy Boat p 2, Husson marine p 35.

Coiffure et soins de beauté : Ongles and Color's p 43;

Entreprise : 100% Batterie p 42, Cordonnerie l'Atelier du Père Louis p 35, Etablissement Rouault p 28, Mr Bricolage p 29, Menuiserie Gentil Glemot p5, SARL FD Rénovation Dufranche p 35, Tout en couleurs RIOT p 35;

Garage : Garage Peugeot Béniguel p 46, Auto Bilan Cancalais p 38.

Camping : Camping des Genets p 2, Camping du Bois Pastel p 2.

Paysage : Créatil Biard p 14

Plombier : Sarl FD renovation Régis Dufranche p 34;

Professionnel du nautisme : AmarSecur p 27, Auto Bateau Ecole Plaisance Service p 44, By destockpeche p 9, Cancale Nautic p 48, Chatelais le Gall p 21, Comptoir de la Mer p 36, Electronique Application p 37, Evasion marine p 27, Meca Plaisance Services p 20, Nautilots p 30, Peintures Joubert p 27

Restauration : Pizzeria Jardin du Bourg p 5, Restaurant à Contre Courant p 34, Restaurant Côté Mer p 40, La Grignotte p 28.

Tirage photo, Imprimerie communication : Ancre Digitale p 36.

RÉDUCTIONS CONSENTIES AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

CANCALE NAUTIC (Cancale)	5% accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
COOP MARITIME (St-Malo)	10% sur tout le magasin.
ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
Mr BRICOLAGE (Cancale)	Remise de 10% sur tout le rayon pêche.
NAUTILOTS	Remise de 10%
HUSSON MARINE	Remise de 10%
PEINTURES JOUBERT	Remise de 10%



SÉCURITÉ

BATEAU SUR REMORQUE

Le transport du bateau sur remorque suppose que le bateau est bien solidaire de la remorque.

C'est élémentaire mais bien souvent la fixation n'est assurée que par la sangle ou câble du treuil. Après quelques années, le câble en acier est totalement rouillé ou la sangle est pourrie. Il n'est pas rare de voir sur la route des attelages en très grande difficulté pour des problèmes aux roulements des roues qui ont pris de l'eau de mer au moment de la mise à l'eau ou remontée du bateau. Pour les roulements c'est de la négligence de fin de saison, un manque d'entretien. Pour le câble du treuil, une inspection visuelle doit permettre d'éviter sa rupture en le

remplacer avant une usure totale. Pour les treuils avec une sangle, le standard actuel, l'appréciation de l'état de solidité est plus difficile voire impossible sans effectuer une mesure d'effort à la rupture en traction. Alors pour un transport en toute sécurité, pour ne pas perdre le bateau sur la route,

la mise en place d'une fixation supplémentaire est simple à faire au niveau du support du treuil. La photo est un exemple de réalisation efficace qui permet d'assurer correctement le bateau sur la remorque. Bien sur, il est possible de laisser la sangle en place pour le transport. Trop fort n'a jamais manqué.




CRÉDIT MARITIME

C'EST LA MER QUI NOUS UNIT

par BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Retrouvez nous à nos agences de
**SAINT MALO,
CANCALE,
et DOL DE BRETAGNE.**

www.belleshistoires-cmgo.fr

SUDOKU ET MOTS MÉLÉS

3			6		5	8	2	1
								7
6	1			7				4
	8			6	4			9
	4		1	9		7		6
1			4		7	6		
		9	5	2				8
			9	8	1	4	7	



F	E	U	S	E	L	O	C	I	N	E	R	A
E	U	L	C	S	E	T	T	E	V	E	R	C
T	S	C	U	O	S	E	R	U	I	H	P	O
T	E	S	U	O	Q	D	N	A	L	E	O	G
E	N	E	A	S	M	U	R	E	X	I	S	U
U	G	U	E	E	N	R	E	T	S	L	E	A
O	I	G	T	M	E	D	U	S	E	E	L	E
M	E	L	U	H	C	E	R	A	V	R	L	N
A	P	A	O	U	R	S	I	N	S	U	E	R
C	S	O	C	E	F	I	T	A	N	A	T	O
T	S	N	I	C	C	U	B	A	Q	L	A	G
R	E	G	L	A	I	R	A	M	U	L	P	I
E	I	E	R	I	A	N	I	M	A	L	C	B

- | | | |
|------------|-----------|----------|
| ARENICOLES | CREVETTES | MUREX |
| ALGUES | FUCUS | OPHIURES |
| ANATIFE | GOELAND | OURSINS |
| AURELIE | LAMINAIRE | PATELLES |
| BIGORNEAU | MACTRE | PEIGNES |
| BUCCINS | MEDUSE | PLUMARIA |
| COQUES | MOUETTE | STERNES |
| COUTEAU | MOULE | VARECH |



Solutions page 33



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière

35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06

RECETTES

BLANC DE SEICHE EN SAUCE



Pour 4 personnes

Préparation 30 mn cuisson 40 mn

1 kg de seiche, 500 g de crevette rose, 50 cl de crème fraîche épaisse, 25 cl de vin blanc, 2 sachets de court-bouillon, 1 piment rouge, 3 gousses d'ail, 3 brins de persil, 10 cl de cognac, Poivre, Sel, Beurre

Coupez le blanc de seiche en carrés de 2 ou 3 centimètres environ.

Plongez-les dans 2 litres d'eau chaude, auxquels vous aurez ajouté les sachets de court-bouillon.

Laissez les cuire 30 minutes.

Pour savoir si c'est cuit, il faut que vous puissiez passer une pointe de couteau, sinon remettez-les à cuire encore 10 minutes.

Pendant ce temps, décortiquez les crevettes.

Après avoir égoutté les carrés de seiche, les faire dorer dans un wok avec les crevettes et du beurre.

Une fois que l'ensemble est chaud et coloré, ajoutez le cognac et faites flamber hors du feu.

Coupez l'ail, le piment et le persil en petits bouts et versez le tout dans le wok.

Ajoutez sel et poivre selon votre goût.

Laissez blondir de nouveau puis versez le vin blanc et enfin la crème fraîche épaisse.

Mélangez et remettez à cuire à feu moyen pendant 10 minutes et à feu doux les 10 minutes suivantes.

À déguster accompagné de riz basmati.

SALADE TIÈDE DE BLANC DE SEICHE



Pour 4 personnes

Préparation 30 mn Cuisson 20 mn

500 g de seiche en lamelles, 1 bouquet de persil frais, 3 gousses d'ail, 2 cuillères à soupe de vinaigre balsamique, Huile d'olive, Poivre, Sel, Roquette

Découper les lamelles de seiches en dés. Hacher l'ail et le persil.

Faire revenir à feu très doux les blancs de seiches sans matière grasse (les seiches rejettent beaucoup d'eau), vider l'eau au fur et à mesure de la cuisson des seiches.

Quand les seiches ont fini de rendre leur eau et que celle-ci (l'eau) est vidée de la poêle, ajouter un filet d'huile d'olive sur les seiches, saler et poivrer. Porter à feu vif et laisser colorer les seiches.

Une fois cette opération effectuée, y incorporer le persil et l'ail hachés et mélanger sans cesse pendant une minute pour ne pas que l'ail brunisse.

Arrêter le feu et déglacer avec le vinaigre balsamique dans la poêle encore chaude.

Mettre un lit de roquette dans quatre assiettes avec un filet d'huile d'olive et placer les seiches chaudes dessus. Servir immédiatement, bon appétit.

Source : marmiton



LE COIN DES BRICOLEURS

TRUCS ET ASTUCES DE ...

La sécurité des navigants passe aussi sur un bateau par la limitation des risques de glissade sur les ponts et coursives extérieures.

En effet, rien de plus dangereux qu'un pont recouvert de la rosée du matin, par temps de pluie ou lors du passage d'une écluse "qui pisse" pour garder son équilibre lors de manoeuvres ou de déplacements.



Les solutions employées jusqu'à présent consistent à :

- appliquer sur ces surfaces sensibles de la peinture antidérapante...

- recouvrir les ponts de bois type teck,
- coller des surfaces caoutchoutées à picots...

Force est cependant de constater que :

- la peinture antidérapante améliore la situation, mais ne présente pas une surface suffisamment rugueuse.
- le bois demande un gros entretien et surtout, lorsqu'il est collé sur du métal ou du plastique, est l'occasion d'une dégradation de la surface porteuse compte-tenu de sa différence de dilatation avec ces matériaux (généralement lorsque l'on s'en rend compte, il y a déjà du mal de fait).
- les tapis à picots caoutchoutés collés restent une solution efficace mais ne convient pas à tous d'un point de vue esthétique et de contact...

Faire son antidérapant, notre solution :

Créer un enrobé à partir de sable.



L'intérêt de cette méthode est :

- son faible coût de revient,
- un très beau fini,
- sa solidité,
- la possibilité de faire des retouches partielles facilement.

Préparation

Les surfaces à traiter

Préparer les ponts ou coursives à revêtir comme pour une peinture classique :

- ponçage ou sablage,

- antirouille éventuel,
 - résine époxy pour rattrapages éventuels de surface,
 - couche d'apprêt.
- Les ingrédients
- une bonne peinture de finition dure (gel coat),
 - du sable fin de rivière (le sable de littoral va poser à terme une évolution chimique, due au sel),
 - un petit rouleau.

Tamisage du sable

Un premier tamisage s'impose avec une maille de 4 mm. Effectuer ensuite un second tamisage avec une maille d'1 mm.

Réserver le produit obtenu.

Remarque : l'achat de sable de carrière ou de rivière produit industriellement convient moins bien, à cause de la granulométrie trop constante (les plus petites particules sont lavées et donc plus présentes dans le produit livré).

Mise en oeuvre

- passer une première couche généreuse de top-laque, au petit rouleau.



- immédiatement, saupoudrer le sable le plus régulièrement avec une petite passoire à thé.

Remarque : le meilleur résultat est obtenu par un opéra-



teur qui roule et un autre qui sable immédiatement.

- laisser sécher,

- brosser à avec une brosse mi-dure, les grains qui n'ont pas collé,
- faire les ajouts éventuels, sur les parties moins denses en granulés (laque + saupoudrage),
- laisser à nouveau sécher,



- passer une ou deux couches de finition (chaque couche supplémentaire atténue le relief final).

Un petit pas à pas en photo des opérations :

Une variante consiste à se passer de tamisage fin et de re-



couvrir la première couche d'accroche complètement avec du sable sans tamisage fin, puis de balayer ce qu'il y a en trop avant de passer les couches d'enrobage, comme décrit ci-dessus.

Voici ce que cela donne :



Ce process de peinture antidérapante à base de sable et son reportage sont dus à Paul de Haut



100% BATTERIE

Vente de batteries
voiture - moto - bateau - camping-car

www.batterieonline.fr
batterie100@outlook.fr

Francois	06 59 86 95 90
Marion	07 62 26 74 53

18 rue Général Ferrier
35400 SAINT-MALO



ONGLES & COLOR'S

7 Place de la Victoire
35260 CANCALE
02.99.89.53.39

onglesandcolors@neuf.fr
www.onglesandcolors.com



PETITE ASTUCE POUR VOTRE TUBE (CHAÎNE)

Dans le puis à chaîne, sur l'avant du bateau, stagne souvent de l'eau chargée de rouille venant de la chaîne, de l'étalingure et des manilles. L'écoulement de cette eau se fait par un tube qui débouche au ras de la coque sur l'avant. Il s'en suit des traces de coulures de rouille qui finissent par attaquer le Gel Coat. Esthétiquement ce n'est pas très beau et pas facile à reprendre. Pour éviter ce problème un simple tube en cuivre emmanché dans le tube de sortie d'origine permet aux rejets de tomber directement en extérieur sans suivre la coque et donc sans la tacher. L'étanchéité entre les deux tubes peut se faire avec du silicone ou de la résine. Un nettoyage des coulures sur la coque peut être tenté avec un oignon ou un produit de nettoyage spécifique disponible dans le commerce.



Photo avant nettoyage du Gel Coat, la goutte d'eau s'écarte bien de la coque.



POSITIONS DES ÉPAVES SECTEURS SAINT-MALO

366. WALTER DARRE L=60m P=40m Ce chalutier à vapeur allemand réquisitionné et armé devient le patrouilleur V208. Il est torpillé par des vedettes rapides canadiennes en 1944. Il coule ensuite à 6 miles au nord-nord-est du phare du Grand Jardin. L'épave est couchée sur tribord, elle est très belle et est réputée pour être un «HLM à congres». Et ces congres sont de très belle taille.

367. HINRICH HEY L=55m P= 35m Ce chalutier à vapeur allemand réquisitionné et armé devient le patrouilleur V210. Il a la même histoire que le WALTER DARRE et a été coulé la même nuit à 200 mètres du précédent. L'épave est cassée en deux morceaux inclinés sur tribord, la partie arrière assez abîmée. On peut facilement entrer dans la cale centrale. Le canon sur l'étrave est spectaculaire. On peut voir une très grosse ancre encastrée sous l'avant avec une bonne longueur de grosse chaîne qui longe la coque. Un cargo en difficulté avait mouillé à côté, il n'a pas pu récupérer son mouillage. Dans la chaudière, quelques congres XXL!

368. FETLAR L=55m P=24m Vapeur anglais coulé en 1919 à 0,5 mile au nord de l'île de Cézembre après avoir talonné sur une roche. L'épave est bien conservée, la coque est presque entière, à part quelques trous. Elle est accessible aux Niveaux I à l'étable de basse mer. voir revue Océans n°270

369. LAPLACE L=93m P=22m La frégate américaine «LORRAINE» a été cédée à la France, après la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle a été reconvertie en navire météo pour faire des observations à un point fixe au milieu de l'Atlantique Nord. Les satellites n'existaient pas ! Rentrant vers Saint Malo à la fin d'une mission en 1950, il mouille pour la nuit à 0,5 mile au sud-ouest de Fort La Latte, et heurte une mine au mouillage. Il y a eu 42 victimes. Longtemps après la fin des hostilités, certaines zones étaient incomplètement déminées. C'est une épave encore bien conservée, mais la coque est retournée. La partie la plus spectaculaire est l'arrière avec ses deux hélices et le gouvernail qui pointe vers la surface. L'étrave vaut aussi le coup d'oeil, c'est quasiment une lame de couteau. Une cassure au milieu permet de voir à l'intérieur. Mais pour entrer, il faut être très prudent et prendre toutes les sécurités habituelles pour retrouver la sortie. L'épave se trouve près d'une bouée de danger isolé portant son nom.

370. ??? HOULE P=30m Chalutier coulé en 1993 à 1 mile au nord-nord-est du cap Fréhel.

371. FREMUR Sablier coulé en 1972 au large de Saint Cast, à 300m de la bouée Banchenou. L'épave a été dynamitée car elle était dangereuse pour la navigation. Il ne reste quasiment

que la partie avant qui est retournée. L'épave elle-même ne présente pas d'intérêt, mais elle est très riche en faune.

372. TIMAC L=61m P=20m Ce sablier a coulé en 1993 à l'entrée du chenal de Saint Malo après avoir été abordé par un ferry. L'épave est couchée sur tribord, elle est entière et bien conservée. Malheureusement, la plongée y est interdite car trop proche du chenal où passent les ferries.

373. HILDA L=72m Ce vapeur transportant des passagers séchoua et coula en 1905 sur les rochers Les Portes, près du phare du Grand Jardin à l'entrée du chenal de Saint Malo. Il n'y a eu que 6 survivants sur 127 passagers. L'épave est réduite à des morceaux de tôle épars dans les rochers.

374. _RO 21 ex YSSEL L=93m P=25m Ce cargo hollandais à moteur diesel a été réquisitionné par les Allemands. Il assurait le ravitaillement des îles Anglo-Normandes en ciment et en matériaux pour réaliser les fortifications des îles. Il s'est brisé sur les rochers des Courtils en bordure du chenal de Saint Malo en 1943, par suite d'une erreur de navigation. L'épave est disloquée, ses débris s'étendent de la surface à 25m de profondeur.

375. ??? M 4600 ex IJMUIDEN appelé aussi «La Vedette des Buharats» L=40m Ce chalutier réquisitionné par les Allemands et transformé en dragueur de mines a coulé en 1944 au large de Saint Lunaire après avoir heurté une mine. L'épave est couchée sur bâbord et elle est très endommagée. La plongée y est interdite à cause des nombreuses munitions qui sont à bord.

376. _ SKELDON L=82m P=25m Ce cargo britannique séchoue en 1934 sur les rochers des Courtils à cause du brouillard. Pas de victimes. Il ne reste que des débris. La plongée y est interdite car trop proche du chenal.

377. ??? ELEMORE L=65m P=10m Vapeur britannique coulé en 1912 près de la Pierre à la Vache à l'entrée du chenal de Saint Malo. Il a talonné sur des rochers à la suite d'une erreur de navigation

378. ??? EMBARCADERE L=20m P=10m Chalutier coulé en 1978 près de la Savate à l'entrée du chenal de Saint Malo, après avoir talonné sur une roche. Pas de victimes.

379. _ BOSTON DOUGLAS DB7 P=20m Cet avion de la RAF en mission près de l'aéroport de Dinan a été abattu par la DCA. Il sécrase en mer à 1,2 miles au nord de l'îlot de la Conchée. Les débris de l'appareil sont dispersés

Conception et réalisation : Ancre Digitale
Crédits photos : Freepik - Pixabay

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TESSIER
Viandes
VENTE DEMI-GROS ET DETAILS
PARTICULIERS & ASSOCIATIONS
LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
TEL 02.96.86.09.39
www.tessier-viandes-plumaudan.fr

Auto Bateau Ecole
Plaisance Services
www.abeps.net
19 rue des bas sablons
35400 SAINT-MALO
02 23 52 33 58 - 06 07 66 00 11
abeps35@gmail.com

BATEAU ECOLE
Permis bateau
fluvial
côtier
hauturier

Préparation au permis bateau toute l'année, les horaires sont à la carte.
Claire et Gregory moniteurs passionnés et expérimentés dispensent sérieusement les cours dans une ambiance familiale.
Les cours pratiques se passent sur un occueteau de 7,15m avec un moteur de 150ch.

POSITIONS DES ÉPAVES SECTEURS ILES ANGLO-NORMANDES-MINQUIERS-(HAUSEY)

380. _ STELLA L=77m P=55m En 1899, ce paquebot anglais a heurté des roches des Casquets à cause du brouillard. Il a coulé en 8 minutes et il y a eu une centaine de victimes. L'épave est encore bien conservée.

381. _ BIZON L=67m P=63m Ce cargo, réquisitionné par les Allemands pour ravitailler les îles Anglo-Normandes, torpillé en 1944 par des vedettes rapides coule au sud de la pointe sud de Guernesey. C'est une des plus belles épaves de la région. Seule l'arrière est en assez bon état. Attention au fort courant sévissant dans cette zone.

382. _ ARNOLD MAERSK L=85m P=10m Navire danois réquisitionné par les Allemands. Il s'échoue à Jersey sur les roches des Grunes aux Dardes. La coque est quasiment détruite. La machine et les chaudières sont en assez bon état.

383. ??? JEANNE MARIE L=95m P=63m Ce cargo français a heurté une mine et coulé en 1918 à environ 2 miles au sud de l'île de Sark.

384. ??? RAFFIO P=58m Ce navire de la société italienne SORIMA coule en 1931 alors qu'il manoeuvrait pour mouiller sur l'épave du Jeanne Marie. Les deux épaves sont à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. Voir revue Chasse-Marée n°172

385. ??? PRINCESS ENA L=76m P=env45m Ce paquebot anglais prend feu et coule en 1935 à 3,5 miles au nord de la bouée NW-Minquiers. La partie avant est intacte.

386. ??? M343 L=65m P=38m Ce dragueur de mines allemand est touché par la torpille d'un navire polonais en 1944. Il ne coule pas de suite. Il est ensuite coulé au canon par un navire anglais à 4 miles à l'est-nord-est de la bouée NW-Minquiers. L'arrière est en bon état. L'avant est couché sur bâbord.

387. ??? RUDOLF WAHRENDORF L=60m P=35m Ce chalutier à vapeur allemand réquisitionné et armé devient le patrouilleur V209. Il est coulé par la RAF à 500m de St Peter Port en 1944. Il est posé bien droit sur le fond. Mais, attention, il se situe dans le chenal des ferry.

388. ??? FORTH P=18m L'épave de ce petit cargo est cassée en deux, elle se situe au nord de l'île de Herm.

389. ??? BRIGHTON L'épave de ce vapeur à roues à aubes se situe près de la balise de Plate Fougères.

390. ??? BRISEIS P=20m Vapeur français coulé après avoir talonné sur les récifs de Grunes en 1937. L'épave est très abîmée.

391. ??? EDITH Cargo coulé en 1992 au nord-ouest d'Aurigny

392. ??? BLACKWOOD P=53m Frégate anglaise coulée en 1944 près d'Aurigny

393. ??? ANVERS ex HELSFLET P=10m Remorqueur portuaire belge saisi par les allemands, coulé en 1941, suite à une collision avec un autre navire dans la brume. Il est balisé par une bouée portant son nom et se situe à 1,7 mile à l'est-nord-est de la tourelle Le Pignon à l'est des les Chausey.

394. ??? NATHALIE JEROME P=25m Chalutier coulé en 1983 à 2,8 miles au sud-sud-ouest de la bouée "SE Minquiers".

395. ??? FINK P=20m Vapeur coulé en 1944 à 3,5 miles à l'est-sud-est de la bouée "NW Minquiers".

396. ??? BLAINVILLAIS P=25m Chalutier coulé en 1983 à 0,4 mile à l'ouest-nord-ouest de la bouée "SE Minquiers".

397. ??? SOLVEIG L=8m P=17m Chalutier coulé en 1987 à 0,2 mile au nord-ouest de la balise "La Petite Entrée" située au nord de l'archipel des Chausey.



GARAGE BENIGUEL

AGENT PEUGEOT

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
Tel. 02 99 89 60 65
garage.beniguel@wanadoo.fr





SUPER Cancale



photo © <http://www.cancale.lesaffairesdecancale.com>

Ouvert toute l'année du lundi au samedi de 8h45 à 19h30.
Fermeture à 20h le vendredi.
+ d'avril à septembre, le dimanche de 9h à 12h30.

En saison (juillet et août)
du lundi au samedi de 9h à 20h
le dimanche de 9h à 12h30.















La Bretonnière - Cancale - 02 99 89 86 11
www.superu-cancale.com - superu.cancale@systeme-u.fr








www.magasins-u.com

Conception Cancale

Cancale Nautic



7, rue du Brocanteur - 35260 CANCALE

En face de Super U

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr